

PUBLIC FACTORY - Secrétariat général pour les affaires
régionales Auvergne-Rhône-Alpes

BILAN ET PROPOSITIONS

2019 - 2020

Accompagner l'intégration des réfugiés en milieu rural



SCIENTIFICO
POLITIQUE
LYON



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



L'équipe 2019 - 2020 de la Public Factory,

Noémie Bartolomeüs, Hugo Brandam, Valentine Bliguet, Johanna Dominé, Thibault Faraüs, Louise Joulain, Adrien Louis, Alexandre Mathieu, Alexis Morard, Cécile Pierson et Élodie Pilloud-Wittmann.

Supervisée par Anouk Flamant, chercheuse en Sociologie des politiques locales d'immigration et d'intégration.

À l'attention du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement à Catherine Vinay et Nicolas Aucourt.

Remerciements

Au terme de ce projet mené dans le cadre de la *Public Factory*, nos premiers remerciements vont tout naturellement à notre professeure Anouk Flamant, qui nous a accordé sa confiance et son temps malgré les circonstances particulières qu'a traversé par le milieu universitaire. Accepter de prendre en charge une nouvelle équipe après qu'une première étape du travail ait été menée n'est pas évident. L'écoute, les discussions et la bienveillance de ses remarques ont été autant d'éléments-clés pour réussir à mener ce travail à terme. Nous remercions également l'Institut d'études politiques de Lyon pour nous avoir offert l'opportunité de s'investir dans ce cours projet.

Nos remerciements vont ensuite à Salomé Tréguier, pour son aide dans l'élaboration des graphiques de notre rendu, pour sa participation à certaines séances et aux réunions. Cette aide nous a été précieuse. Il n'aurait pas été possible de donner sens à certaines de nos idées autrement. Nous voudrions aussi la remercier pour la simplicité avec laquelle elle nous a aidés.

Nous voudrions également remercier nos interlocuteurs du SGAR, Catherine Vinay, Nicolas Aucourt et Cédric Sperandio, pour nous avoir reçus régulièrement dans les locaux de la Préfecture, afin de dialoguer et de préciser leurs attentes concernant le projet. Cette communication nous a permis de rester concentrés sur les objectifs finaux du projet et de ne pas disperser nos idées.

Enfin, c'est à l'ensemble des interlocuteurs abordés sur le terrain que va notre gratitude. Merci aux bénévoles, aux travailleurs sociaux, aux employés d'entreprise et aux acteurs publics qui œuvrent chaque jour au dispositif d'intégration et qui nous ont livré leur expérience. Nous les remercions d'avoir pris le temps de répondre à nos questions et nos remarques. Nous les remercions également pour leur confiance et leur honnêteté. Tous ces échanges nous ont permis de remettre en question notre propre approche du sujet, de l'enrichir de ressentis individuels et d'expériences collectives.

SOMMAIRE

I. Mise en contexte	5
1.1 Genèse du projet : l'élaboration d'un parrainage	5
1.2 Chronologie des étapes clés	6
1.3 Acteurs rencontrés	7
II. Réflexions sur le parrainage	15
2.1 Premices de terrain	15
2.2 Retours de terrain	17
2.2.1 Lhuis	17
2.2.2 Le Cantal	19
2.2.3 Le Puy-de-Dôme	22
2.3 Limites identifiées du parrainage individuel	25
2.4 Autres retours : problématiques de mobilité, d'apprentissage du français et de durée d'accompagnement	26
III. Solutions proposées	28
3.1 Solution #1 : la cartographie	28
3.2 Solution #2 : l'événement convivial	31
3.3 Solution #3 : la Form'action	34
3.4 Solution #4 : le Tiers Lieu	38
3.5 Solution #5 : la Charte tripartite pour l'accueil des réfugiés	43
3.6 Cartographies	50
IV. Et Demain ?	53

I. MISE EN CONTEXTE

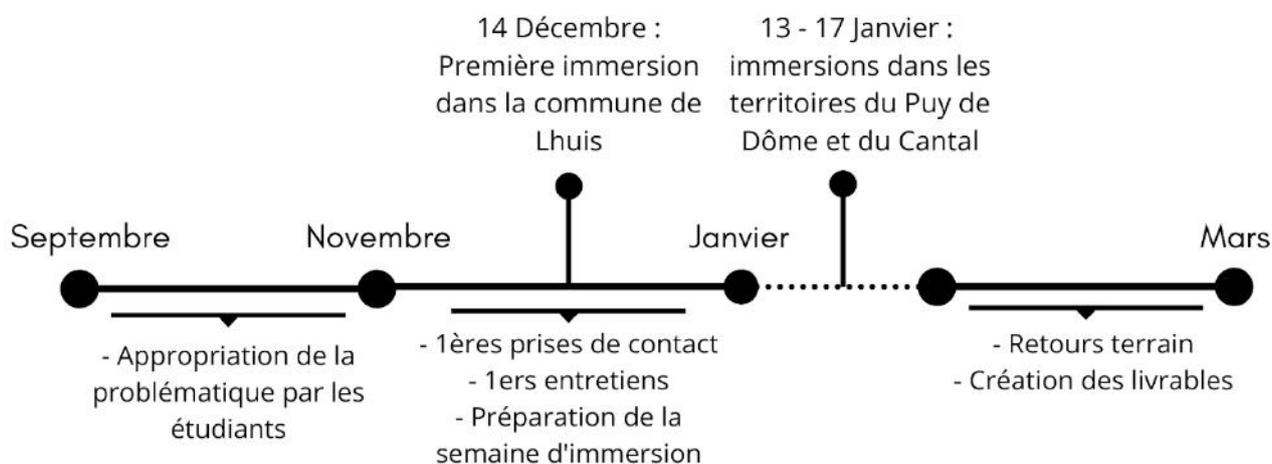
1.1 Genèse du projet : l'élaboration d'un parrainage

À la suite du partenariat noué en 2018-2019 avec la Public Factory de Sciences Po Lyon, le SGAR a choisi de renouveler sa mission visant à favoriser l'intégration en milieu rural des bénéficiaires d'une aide internationale, rassemblés sous le terme de « réfugiés ». Lors de la première année de collaboration en 2018 - 2019, les étudiants ayant pris part à ce projet ont formé trois groupes différents qui sont partis en immersion dans trois départements de la région : l'Ain, l'Ardèche et le Cantal. Ayant pu observer et comprendre les difficultés particulières des réfugiés en milieu rural, ils se sont attelés à la conception de différents projets visant à faciliter leur intégration dans ces territoires. Ces propositions ont enfin été présentées au SGAR afin de retenir celles qui apparaissaient les plus pertinentes.

Notre travail fait directement suite aux propositions du groupe de l'année précédente. Tout en nous demandant de prolonger la réflexion sur les différents moyens de favoriser l'intégration des réfugiés en milieu rural, le SGAR a choisi dans un premier temps de concentrer la mission de cette année sur la mise en œuvre du parrainage entre volontaires locaux et réfugiés, qui figurait parmi les projets de l'année précédente. Cette relation, encadrée notamment par une charte d'engagement réciproque, semblait en effet permettre aux réfugiés de s'intégrer en établissant des liens directs avec la société d'accueil. L'intitulé reçu fut le suivant : *“Il s'agira de définir des solutions pour construire des initiatives d'accompagnement avec des citoyens (parrainage, marrainage, tiers de confiance) pour compléter les dispositifs d'accueil classique : accès à la culture, démarches de la vie quotidienne, pratique de la langue française en situation, socialisation, recherche d'emploi, maîtrise des codes professionnels”*. C'est donc sous l'angle du parrainage individuel que notre réflexion a débuté.

Cette année, notre groupe fut composé d'onze étudiants et étudiantes, principalement de Sciences Po Lyon mais également de l'IAE et de l'ENS de Lyon. Nous avons constitué deux groupes pour partir dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, les deux terrains d'immersion de ce projet. Originaires de parcours, d'intérêts et d'opinions différents, nous nous sommes tous investis pour la réussite de cette mission.

1.2 Chronologie des étapes clés



Cette expérimentation de six mois s'est déroulée sous la tutelle d'Anouk Flamant, enseignante chercheuse spécialisée dans la sociologie des politiques locales d'immigration et d'intégration. L'avancée du projet a connu trois grandes phases.

Dans un premier temps, nous nous sommes appropriés le sujet grâce à un enseignement des politiques migratoires dispensé par Mme Flamant comprenant un ensemble d'études - Matthieu Tardis "Une autre histoire de la crise des réfugiés" ; le rapport Taché -. Le premier temps fort fut la conférence régionale des acteurs de l'intégration mi-octobre 2019 qui nous a permis d'établir des premiers contacts et de nous représenter l'écosystème de l'intégration des nouveaux arrivants.

À partir de fin octobre 2019 et jusqu'à début janvier 2020 nous sommes rentrés dans une phase d'exploration et de confrontation vis-à-vis- du sujet durant laquelle nous avons réalisé un nombre conséquent d'entretiens semi-directifs (cf. tableau dans la section suivante). Cette période de recherche nous a interrogés sur le sens du parrainage, sur les besoins auxquels il répond. Cette période a également fait émerger plusieurs thématiques comme la question de l'encadrement des bénévoles ou les relations de pouvoir entre accompagnants /accompagnés. Les premiers groupes de travail se sont formés pour développer des outils concernant les différentes étapes de la relation de parrainage (la création de la rencontre, la définition des attentes et des engagements, la formation des bénévoles etc.) En parallèle, nous avons effectué les premières prises de contact afin de préparer notre semaine d'immersion de mi-janvier. Enfin, cette première approche a été

l'occasion d'effectuer une première immersion en décembre 2019, avec la visite des bénévoles de l'association SMBS dans la commune de Lhuis et des familles de nouveaux arrivants qui y sont accueillies. Nous avons enfin réalisé notre semaine d'immersion dans les territoires du Cantal et du Puy-de-Dôme afin de constater les défis concernant l'accompagnement et l'intégration des réfugiés en ruralité, et d'y confronter nos idées et pistes de solution concernant le parrainage. Cette expérience de terrain nous a permis de réaliser que le parrainage individuel n'était pas la solution la plus adaptée et nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans la suite du dossier.

Nous sommes alors entrés dans la troisième phase du projet, une étape durant laquelle nous avons tenté de mettre en commun et de synthétiser nos retours de terrain afin d'élaborer des pistes de solutions testables rapidement qui répondent aux besoins rencontrés. Nous présentons ces livrables dans la troisième partie du dossier sous la forme de fiches techniques appelées "solutions".

1.3 Acteurs rencontrés



Entretiens semi-directifs

Octobre à décembre 2019

Afin de cerner l'ensemble des problématiques soulevées par le SGAR et d'appréhender au mieux notre semaine d'immersion, nous avons effectué une première série d'entretiens semi-directifs d'octobre à décembre 2019. L'objectif fut d'affiner notre vision sur un sujet dont nous avons une connaissance minime mais qui pourtant relève d'une complexité majeure. L'éventail des personnes entretenues est volontairement large – des acteurs institutionnels aux associations en passant par des travailleurs sociaux tout comme des bénévoles et enfin une réfugiée – nous permettant ainsi de structurer notre réflexion avec un premier contact multisectoriel.

À titre d'exemple, l'entretien avec le sociologue Matthieu Tardis amorce une première réflexion sur la terminologie du mot "parrain" qui peut être problématique puisque la racine étymologique du mot renvoie à un concept de nature religieuse notamment chrétienne. Selon lui, il serait préférable

d'utiliser le terme "mentorat"¹. Se pose alors une nouvelle problématique : Comment éviter par la simple utilisation de ce terme une future hiérarchisation entre le bénévole mentor et l'usager ? De même, la rencontre avec le Collectif Citoyen de Lhuis, représenté ce jour-là par Jean-Paul Riou, fut très fructueuse. En plus d'une leçon d'humanité par l'accueil de trois familles d'une commune de 900 habitants, Jean-Paul Riou nous démontre que des collectifs de citoyens peuvent se constituer comme levier envers l'intégration des réfugiés et / ou demandeurs d'asile dans les zones rurales les plus reculées tel que Lhuis. Par conséquent, les modèles d'intégration à travers des collectifs citoyens, considérés comme des bénévoles indépendants – non rattachés à une association subventionnée par l'Etat – sont à prendre en considération comme ce sera le cas pour la région du Cantal avec la ville d'Aurillac plus spécifiquement. Une autre question se pose : sachant qu'une majorité d'associations refuse de distinguer le réfugié du demandeur d'asile, les subventions étatiques envers les associations doivent-elles nécessairement favoriser les associations se tournant exclusivement vers les BPI ? Suite aux entretiens, de nombreuses questions restent en suspens et organisent nos futures rencontres lors de la semaine d'immersion.

L'ensemble des acteurs rencontrés durant cette première période est listé dans le tableau de la page suivante.

¹ Dans la communauté des 'experts' du domaine d'insertion et d'accueil des réfugiés, le terme "parrainage" renvoie au parrainage canadien (privé, sans ressources publiques) sinon il est préférable de parler de mentorat.

ORGANISATION	CONTACT	COORDONNÉES
DDCS Puy-de-Dôme	Hélène Roy-Marcou, directrice adjointe	helene.roy-marcou@puy-de-dome.gouv.fr / 04.73.14.76.03
Centre Migrations et citoyennetés de l'IFRI	Matthieu Tardis, sociologue	tardis@ifri.org
FLE	Adrien Bablet, formateur pour l'AFPA Bourg en Bresse	adrien.bablet@gmail.com
SINGA	Eram Al Herek, réfugiée syrienne, bénévole	06.86.03.87.81
Collectif citoyen de LHUIS	Jean-Paul Riou	tomriou@numericable.fr 06.63.80.77.03
APARDAP Grenoble	Patricia Lecolier	contact@apardap.org 09.51.93.48.18
Mob'in Auvergne-Rhône-Alpes	Pascal Grand	ara@mobin-solutions.fr
DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, Asile Intégration	Pascale Guyot de Salins	pascale.guyotdesalins@jscs.gouv.fr
Forum Réfugiés-Cosi	Chloé Monin, Cheffe de service Emploi-Formation, Direction Intégration-Santé	cmonin@forumrefugies.org 06.21.46.80.78
DDCS Cantal	Marie Valon et Marion Perrier	04.63.27.32.33
OFII	Sami Boubakeur	sami.boubakeur@ofii.fr
Pôle-Emploi	Sébastien Faure-Rouquié, Aurillac	s.faure-rouquie@pole-emploi.fr
Michelin	Charles Fiessinger, Manager Diversité – Inclusion et des Espaces de Mobilité	charles.fiessinger@michelin.com

Tableau 1 : Liste des acteurs entretenus



L'équipe de la Public Factory a eu la chance d'assister à la deuxième Conférence régionale des acteurs de l'intégration, le lundi 14 octobre, dans les locaux de la Préfecture du Rhône. Cette journée composée de conférences, tables rondes et discussions informelles via le « Village des initiatives », fut l'occasion d'échanger avec des acteurs associatifs et institutionnels, nous permettant à la fois de combiner différents points de vue et d'établir des contacts utiles pour nos entretiens.

Les divers acteurs furent :

- L'OFII
- Pôle emploi Cantal
- Happy FLE, application smartphone avec pour objectif d'acquérir un niveau A1
- « Validation des Acquis par l'Expérience », projet expérimental facilitant l'accès à l'emploi
- Forum Réfugiés avec le programme ACCELAIR
- AFPA avec le programme HOPE (Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi)
- L'ORSPERE SAMDARRA, réseau de soutien aux professionnels et aux demandeurs d'asile en matière de santé mentale.
- Mob'in avec le programme Integra'Code
- « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants », association
- La Diair avec le programme « Volont'R »



Séjours d'immersion dans le Cantal et le Puy-de-Dôme

13 au 17 janvier 2020

La semaine d'immersion a été décisive dans l'élaboration et la concrétisation de nos solutions. Chaque groupe avait au préalable un bagage d'idées qui fut modelé selon les différentes expériences de terrain. Encore une fois, nous avons décidé d'interagir avec des acteurs pouvant nous offrir des points de vue précis selon leur secteur et leur implication dans le processus d'intégration. Il s'est

avéré que les informations obtenues furent complémentaires, distinctes voire opposées. Les deux équipes ont ultérieurement pris le recul nécessaire pour en discuter et opter pour les solutions les plus pertinentes et les plus adaptées à leur terrain.

PLANNING SIMPLIFIÉ IMMERSION PUY-DE-DÔME

	Lundi 13/01	Mardi 14/01	Mercredi 15/01	Jeudi 16/01	Vendredi 17/01
8h-10h		Secours Populaire			Mairie de Pessat-Villeneuve M. Dubois
10h-12h					CeCler M. Brun
12h-14h	Forum Réfugiés M. Romeuf		DDCS Mme Dambrun	Secours Populaire M. Lalloz, à Besse	DDCSPP Réunion bilan
14h-16h	Vilthaïs Mme. Verneret-Bord	Michelin M. Fiessinger	Réunion bilan moitié de semaine		

Concernant le Puy-de-Dôme, les acteurs rencontrés avaient principalement leur siège au sein de Clermont-Ferrand. Quant aux autres, nous avons réussi à nous entretenir avec eux par vidéo-conférence. Lorsque cela nous était possible, nous nous sommes rendus sur place.

Le lundi 14 janvier fut consacré aux associations, avec une attention particulière pour des travailleurs sociaux. Nous avons d’abord rencontré Maxime Romeuf, chargé d’accompagnement au PRIR63 – Programme régional d’intégration des réfugiés dirigé par Forum Réfugiés. Puis, nous nous sommes entretenus avec Estelle Verneret-Bord, cheffe de service au sein du Pôle réfugiés de l’association Vilthaïs. Ces conversations ont mis en lumière le rôle pionnier des travailleurs sociaux par leur expertise de terrain et leur capacité à améliorer la communication entre les associations, notamment avec le PRIR63 lors d’évènements sportifs afin de créer un réseau facilitant l’insertion. De plus, la représentante de Vilthaïs a insisté sur la difficulté que rencontrent les travailleurs

sociaux à encadrer le travail des bénévoles et la manière dont l'association parvient à délimiter leur rôle (charte d'engagement des mairies et des bénévoles).

Le mardi 15 janvier matin, le Secours Populaire nous a accueilli dans leurs locaux afin que nous puissions observer la permanence d'aide alimentaire à destination des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ce fut l'occasion de nous entretenir avec une équipe de bénévoles qui nous a fait part de leurs difficultés dans leur travail d'aide à l'insertion. Le manque de cohésion des bénévoles et des travailleurs sociaux fut abordé à plusieurs reprises. Durant l'après-midi, nous avons échangé avec Charles Fiessinger, manager 'diversité, inclusion et des espaces mobilité' chez Michelin. Le sujet principal fut le « tutorat en entreprise » sous la forme d'« un tuteur (changeant) pour plusieurs réfugiés ». Il nous évoqua les difficultés de la mise en place d'un tel fonctionnement et ses limites.

Le mercredi 16 janvier, Caroline Dambrun, Cheffe du pôle développement des solidarités de la DDSCS, s'est longuement entretenue avec nous pour effectuer un point bilan. Nous en avons profité pour la questionner autour du rôle du ministère et du fonctionnement des appels à projet, nous permettant de comprendre les potentielles formes de concurrence entre les associations.

Le jeudi 17 janvier, Daniel Laloz, bénévole d'une branche du Secours Populaire à Besse, nous raconte le manque de coordination avec les travailleurs sociaux à cause de leur faible présence dans les zones rurales comme Besse. Cet échange nous a également permis de questionner la faisabilité d'un parrainage individuel.

Le vendredi 18 janvier, le maire de la petite commune de Pessat-Villeneuve, Gérard Dubois, nous a accordé une discussion autour de la mobilisation citoyenne avec l'ouverture du premier CAO de France. Aucun parrainage n'est présent dans le village puisque les bénévoles s'organisent en toute indépendance et cela fonctionne dans leur intégration (à noter que le nombre de bénévoles est très élevé). S'en est suivi un entretien avec Pierre Brun, directeur de Cecler. L'association nous détailla ses principaux outils de régulation du travail des bénévoles : une charte sous la forme de 'guide de bonne pratique' et l'organisation de réunions trimestrielles avec leurs bénévoles. Notre semaine se termina sous la forme d'un échange bilan avec Hélène Roy-Marcou, directrice adjointe de la DDSCPP.

PLANNING SIMPLIFIÉ IMMERSION CANTAL

	<u>Lundi 13/01</u>	<u>Mardi 14/01</u>	<u>Mercredi 15/01</u>	<u>Jeudi 16/01</u>	<u>Vendredi 17/01</u>
8h-10h		Forum Réfugiés	CPH Mme Massip-Fréchou	Aurore association M. Pascal Polonais	
10h-12h					DDCSPP Réunion finale
12h-14h	DDCSPP Rendez-vous introductif		Mission locale		Comité opérationnel des parcours
14h-16h	Mmes Vallon et Perrier (reporté au 14/01 pour cause de grève SNCF)	CIDFF Marrainage réfugiées locales en recherche			
16h-18h		d'insertion professionnelle		Collectif « On est fait pour s'entendre" »	

L'équipe d'immersion sur le territoire du Cantal a pu rencontrer plus de quatorze acteurs concernés par l'intégration des réfugiés dans les territoires ruraux.

Le 14 Janvier nous avons rencontré Mélanie Tichit, chargée de développement du CPH d'Aurillac avec Forum Réfugiés, ainsi qu'Agnès Massip-Fréchou, cheffe de service. Cet échange nous a permis de comprendre le processus d'accueil et les enjeux locaux liés à l'intégration. Une question clé de cet entretien a été le recrutement et la formation des bénévoles. L'après-midi, nous avons pu nous entretenir avec Marion Perrier et Nadège Cornelles, à la DDCSPP du Cantal, ce qui nous a permis d'avoir une vision d'ensemble des acteurs du territoire et des actions mises en place. S'en est suivi un entretien avec Agnès Bouysse du CIDFF sur les questions d'insertion professionnelle des femmes réfugiées et locales et des liens de marrainage mis en place.

Le 15 Janvier, nous avons visité les locaux du PRIR et nous nous sommes entretenus avec des chargés d'accompagnement, avant de rencontrer Daniel Couteberg à la mission locale, qui accompagne une cinquantaine de jeunes réfugiés. Les liens avec les bénévoles ont encore une fois été évoqués. Nous avons ensuite rencontré Marie Vallon, chargée de mission insertion à la DDCSPP avant d'assister au cours de français au CPH de Forum Réfugiés où nous avons pu nous entretenir avec deux personnes réfugiés originaires de RDC et de Syrie.

Le 16 Janvier nous nous sommes entretenus avec Pascal Polonais et Tania, de l'association Aurore. Le soir nous avons rencontré l'ensemble du collectif citoyen "On est fait pour s'entendre" et participé ensuite à un dîner convivial dans leurs locaux en présence des familles qui prennent part aux activités de ce collectif.

Notre immersion s'est clôturée sur un temps fort le 17 Janvier avec la COP (Comité opérationnel des parcours) durant lequel nous avons observé la mise en oeuvre de la coordination des différents acteurs concernant l'accueil et l'insertion des individus.

II. NOTRE RÉFLEXION SUR LE PARRAINAGE

2.1 Prémices de terrain

« Comment structurer un réseau d'accompagnants (société civile et entreprise) pour favoriser l'autonomie et l'inclusion des réfugiés en milieu rural ? »

L'année dernière, un groupe d'étudiants de la Public Factory s'était vu poser cette question. À l'issue de deux semestres de réflexion, la solution du parrainage individuel leur était apparue comme une piste à suivre. En début d'année, lorsque le SGAR nous a confié la suite du projet « Améliorer l'intégration des réfugiés en milieu rural », notre groupe s'est donc naturellement tourné vers la notion de parrainage individuel.

Cette interrogation, supposée constituer le fil rouge de notre travail, se base sur les affirmations suivantes : *« Que ce soit au sein de la société civile ou de l'entreprise, la création de liens de proximité avec des parrains/marraines, des tuteurs ou des tiers de confiance est un complément indispensable à l'accompagnement associatif classique : accès à l'autonomie, démarches de la vie quotidienne, pratique de la langue française, découverte de la culture française, socialisation, recherche d'emploi, maîtrise des codes professionnels etc. »*. Nous avons donc succédé à nos camarades avec l'idée que même si des démarches avaient été entamées l'année précédente, notamment dans le Cantal, *« il convient d'analyser plus finement les conditions à réunir pour assurer de manière pérenne un accompagnement citoyen et professionnel des réfugiés en milieu rural »*.

Pour la plupart d'entre nous, la notion de « parrainage individuel » renvoyait à la mise en relation d'une personne locale avec une personne réfugiée afin d'améliorer son intégration. Nous avons déjà identifié plusieurs exemples existants, comme les « buddies » de l'association SINGA ou encore le parrainage proposé par France Terre d'Asile.

En guise de préparation à nos immersions en milieu rural dans les terrains du Cantal et du Puy-de-Dôme, et dans un souci de rationalisation du travail, nous nous sommes partagés en cinq groupes,

correspondant à cinq tâches, chacune d'elle traitant un aspect de la relation « parrain/marraine-parrainé.e/marrainé.e » :

- Préparation de la rencontre : comment se rencontre le couple parrain/marraine-parrainé.e/marrainé.e ?
- Formalisation de la rencontre : que pourrait contenir une “charte” ou “entente” modulable formalisant et “contractualisant” la relation de parrainage ?
- Création d’un “guide de bonnes pratiques” à destination du parrain/de la marraine : quels comportements faut-il (ou non) adopter pour mener à bien la relation ?
- Mise en évidence d’un droit à la formation tout au long de la relation : comment former et informer la personne bénévole sur des thématiques spécifiques nécessaires au parrainage ?
- Organisation de réunions régulières entre parrains/marraines : comment permettre aux personnes bénévoles de se rencontrer pour échanger leurs expériences, des “bonnes pratiques”, et *in fine* améliorer la relation de parrainage dans son ensemble ?

Cette répartition du travail a permis de faire émerger un certain nombre de questionnements. L'aspect individuel de la relation de parrainage sous-tendait plusieurs dérives possibles, notamment le risque de voir la relation sortir d'un cadre fixé et d'évoluer vers quelque chose de plus intime et moins « régulé ». La solution du parrainage commençait alors à nous apparaître assez risqué dans la théorie, ce que nos premiers terrains vinrent confirmer. Au fil des nombreux débats, de nouvelles solutions émergeaient peu à peu, comme celle d'une charte pour encadrer et limiter l'action des bénévoles. Cependant, leur conférer des droits impliquait également de discuter de leurs devoirs, soulevant alors d'autres problématiques : Comment aiguiller au mieux sans pour autant surcharger les bénévoles, dans un contexte général de manque de moyens ? Comment définir les rôles de chacun ainsi que leurs limites, alors même que la notion d'intégration semble faire appel à un ensemble de relations informelles ? Comment soutenir l'action de la société civile sans priver cette action du sens que les acteurs y investissent ? Ces questions, ré-actualisées lors de chaque entretien préparatoire, ont été au coeur de notre travail et de notre réflexion.

Ainsi, la nécessité d'aller sur le terrain nous est apparue comme primordiale, pour nous permettre de sortir de débats théoriques.

2.2 Retours de terrain



2.2.1 L'association SMBS de la commune de Lhuis

Grâce à Jean-Paul Riou, membre de l'association Solidarité Migrants Bugey Sud (SMBS), nous avons pu nous rendre dans la commune de Lhuis à la rencontre des membres actifs de l'association et des familles de réfugiés et demandeurs d'asile accueillies. Nous avons pu échanger au cours de la journée avec huit bénévoles et les trois familles.

Cette association a émergé en février 2018 sous la forme d'un collectif citoyen en premier lieu et sous l'impulsion d'Emmanuelle Demolliens, une habitante de Lhuis qui est par ailleurs, la fille d'un ancien directeur de la Cimade. Dans cette commune très isolée de l'Ain, comptant près de 900 habitants, une cinquantaine de citoyens se sont mobilisés pour réfléchir à l'accueil qui pouvait être fait sur ce territoire qui votait à 45% Front National pour les présidentielles de 2017.

À la recherche d'accompagnement, le collectif s'est entouré des ONG JRS (Jésuite réfugiés solidarités) et de la FEP (Fédération de l'Entraide Protestante) dans un premier temps pour entrer en contact avec les premières familles qui étaient dans des camps au Liban. C'est en 2018 qu'une famille kurde irakienne est accueillie dans un logement contigu à celui de deux membres du collectif. Deux autres familles syriennes sont ensuite accueillies en 2019. Aujourd'hui, toutes les familles ont obtenu leurs titres de séjour (statut réfugié et protection subsidiaire).

Les objectifs de l'association SMBS sont :

- Mener des actions solidaires à destination des personnes migrantes ou des personnes en situation précaire.
- Favoriser l'autonomie des personnes accueillies (logement, nourriture, aide aux démarches administratives, cours de français...).

Des bénévoles "professionnels"

"Autonomie", c'est le maître mot qui revient souvent au cours de nos échanges : "Si on ne les accompagne pas à l'autonomie, moi j'arrête tout", nous confie Isabelle qui dispense les cours de français au sein de l'association ; "je ne suis pas là pour entretenir une dépendance". Dans ce

territoire isolé il n'y a pas de structure institutionnelle permettant l'accompagnement par des travailleurs sociaux. Les bénévoles de l'association ont donc développé des compétences liées à l'accueil et l'accompagnement vers l'insertion de ces familles réfugiées. Au cours de nos entretiens nous réalisons l'ampleur du travail nécessaire, et le véritable professionnalisme que ce collectif a su développer dans la coordination des tâches et l'accompagnement des différents projets de vie. Sept femmes en particulier coordonnent et réalisent la gestion et le suivi de l'administratif, des finances, de la communication, la logistique, l'enseignement du français et la scolarisation des enfants. C'est une véritable entreprise énergivore et chronophage. Serge et Joëlle, deux membres actifs de l'association avec une grande expérience militante nous avouent y dédier la moitié de leur semaine.

La force du collectif

Ce qui nous saute aux yeux au cours de cette immersion, c'est la force qui se dégage du collectif. Au vu de la lourdeur des diverses tâches évoquées précédemment, il est bien entendu nécessaire de pouvoir les répartir entre un maximum de bénévoles, mais nous constatons que cela va bien plus loin. Lorsque nous évoquons le parrainage individuel, nous rencontrons de l'incompréhension : les réfugiés comme les bénévoles n'en voient pas l'intérêt. Ces irakiens et syriens, qui viennent de cultures plus communautaires, affirment se retrouver totalement dans cet accompagnement collectif et se sentent plus rapidement inclus dans le village grâce à cette diversité de relations qu'ils parviennent à tisser. Lorsque nous interrogeons d'éventuels doublons dans les tâches ou la confusion qui pourrait provenir de la diversité des bénévoles qui interviennent - comme nous avons pu le voir dans d'autres cas, où une cinquantaine de bénévoles différents rendent visites à une seule famille accueillie tous les jours ce qui aboutit à de l'intrusion et un sentiment d'inconfort -, bénévoles et réfugiés affirment que ce n'est pas le cas, car il semble qu'une bonne organisation au sein du collectif prévienne ces dérives. Par ailleurs, les bénévoles nous font part de craintes concernant une trop lourde responsabilité pour le "parrain" ainsi que des dérives possibles dans la relation.

Nous avons émis une autre observation sur le phénomène qui s'opère au sein de ce collectif atypique. Notre journée d'immersion nous a permis de rencontrer des profils très divers : certaines personnes sont très militantes, inscrites dans des logiques de luttes, très organisées ou encore plus maternantes et conviviales. Le cadre du collectif leur permet de se réguler entre eux, d'éviter des dérives individuelles et de garder un certain équilibre. Plus encore, l'action commune leur permet d'atteindre leur potentiel, chacun va amener son expertise et un transfert de compétence va s'opérer.

Du côté des réfugiés, cela leur permet d'accéder à cette diversité des forces et de développer naturellement des relations plus qualitatives avec les personnes avec qui le contact est plus naturel et qui répondent plus justement à leurs attentes.

Cette première immersion nous a réellement questionnés sur la pertinence du parrainage individuel par rapport au besoin réel des bénéficiaires, au confort et à l'efficacité des bénévoles et face aux avantages que présentent un accompagnement plus collectif.



2.2.2 Le Cantal

Une initiative déjà envisagée par les acteurs locaux mais qui n'a jamais abouti

Dans le Cantal, la question du parrainage individuel a déjà fait l'objet de discussions entre les différents acteurs de l'intégration : Forum réfugiés, Aurore, France terre d'asile et le collectif « On est fait pour s'entendre » avec l'appui de la DDCSPP. L'idée de départ était de réunir différents acteurs pour mettre en place un dispositif de parrainage qui permettrait d'impliquer davantage les réfugiés dans leurs quartiers et aussi de prolonger la durée d'accompagnement des réfugiés (en effet de nombreux acteurs ont souligné le fait que les durées d'accompagnement prévues sont rarement suffisantes). Cependant, les différents acteurs n'ont pas pu se mettre d'accord sur les modalités d'encadrement des bénévoles, un point central de leurs discussions. De plus, la question du recrutement des bénévoles était également soulevée : quelles exigences mettre en avant et comment faire passer l'information ?

Finalement, ces rencontres n'ont pas abouti à la mise place d'un programme. Même si les raisons de ce dysfonctionnement sont vagues, il semble qu'aucun terrain d'entente n'ait été trouvé. Cela peut aussi s'expliquer par une difficulté de communication et de coordination entre les différents acteurs locaux. Certains membres du collectif « On est fait pour s'entendre » considèrent notamment qu'ils ne sont « pas toujours bien vus » des associations institutionnelles. Ils mettent en avant l'idée qu'il y aurait une concurrence entre les acteurs alors même qu'ils sont dépendants les uns des autres.

Selon nous, cette expérience met en avant deux résultats importants :

1. Elle pointe la difficulté de collaboration entre les différents acteurs, qu'il s'agisse des différentes associations institutionnelles entre elles² mais surtout entre les collectifs de bénévoles et les associations. Ces acteurs ont pourtant globalement le même objectif mais la méfiance perdure, notamment du fait d'une méconnaissance des actions de chacun. Ce manque de coordination et de communication peut parfois mettre en difficultés les réfugiés : les informations circulent plus difficilement.
2. Cette expérience montre également que, même si le parrainage individuel semble être un outil intéressant dans un premier temps, il est très difficile à mettre en place car il pose de nombreuses questions notamment sur le cadrage de la relation et la répartition des rôles.

Une position défensive des associations institutionnelles sur la notion du parrainage individuel

Lors de nos discussions sur le parrainage individuel, les différents membres des associations nous ont mis en garde sur les possibles dérives de ce dispositif. En effet, de nombreux professionnels considèrent que certains bénévoles vont parfois "trop loin" dans l'accompagnement. Il leur est parfois reproché d'être trop intrusifs : « *Ça peut aller très loin un bénévole. On a parfois ce « no limit » où ils pensent tout s'autoriser.* » (P. Polonais, Association Aurore et responsable du programme AGIR). De plus, de nombreux travailleurs sociaux considèrent que ces incidents soulèvent la nécessité de cadrer le rôle des bénévoles : « *Dans certaines associations, le rôle des bénévoles n'est pas assez travaillé ; il faut savoir donner le relai aux professionnels. [...] Il est difficile pour la personne d'entendre deux sons de cloches* » (J. Rodrigues, travailleuse sociale à Forum réfugiés). En effet, quand les missions de chacun ne sont pas définies clairement, cela peut donner lieu à des doublons et ainsi ajouter de la complexité aux démarches des réfugiés. De la même façon, A. Massip-Fréchou s'inquiète elle aussi des potentielles dérives du parrainage : il est difficile de trouver le « *juste-milieu* ». Il peut être compliqué pour les bénévoles de rester à leur place et de ne pas être « *tout le temps dans l'affect* ».

La question de la formation des bénévoles est revenue à de multiples reprises. En effet, cela pourrait être un premier outil pour permettre de résoudre certains des problèmes développés ci-dessus. Des temps de formation entre les bénévoles et les travailleurs sociaux pourraient permettre une

² La mise en place du COP (Comité Opérationnel des Parcours) est une première avancée sur ce terrain.

meilleure coordination et compréhension³. Ces observations nous ont donc amené à nous intéresser à la possibilité d'un parrainage plus collectif.

Le parrainage collectif

Pour résoudre les problèmes posés par le parrainage individuel, nous avons donc envisagé une formule un peu différente : le parrainage collectif. En effet, inscrire le parrainage dans un groupe permet de résoudre les problèmes posés par les relations individuelles (contrôle des individus par le groupe, responsabilité partagée, échanges de pratiques). L'intérêt d'une dimension collective a également été appuyé par nos observations de terrain. Selon J. Rodrigues (Forum réfugiés, PRIR), le parrainage en binômes n'est pas une bonne idée, elle prône plutôt une approche plurielle. De la même façon, son collègue C. Najac considère qu'une « triangulation » est nécessaire (réfugié + bénévole + association).

Lors de notre immersion sur le terrain, nous avons pu observer des exemples concrets de mise en place de forme de « parrainages collectifs » (on l'entend ici au sens large comme dispositif permettant la création de liens par le collectif). Tout d'abord, le CIDFF propose un groupe d'accompagnement et de discussion autour de l'insertion professionnelle. Celui-ci a rassemblé des femmes migrantes et non-migrantes et, dans ce cadre, des liens ont pu se créer entre elles. Il leur a été proposé de créer des relations de « marrainage » : un lien privilégié entre une femme migrante et une femme vivant dans le Cantal depuis plus longtemps. Dans ce cadre, la relation de marrainage émerge et s'inscrit dans le collectif. A. Bouysse qui travaille au CIDFF précise également que le collectif met du temps à se constituer, plusieurs rencontres sont nécessaires pour mettre en place des liens de confiance et d'entraide. Sans ces rencontres préalables, les relations de marrainage n'auraient probablement pas vu le jour.

Nous avons également eu l'occasion de passer une soirée avec le collectif de bénévoles « On est fait pour s'entendre ». Ce collectif propose plusieurs ateliers : apprentissage du français, informatique, cuisine, apprentissage du code, etc. Ils organisent également des soirées qui rassemblent des nouveaux arrivants et des bénévoles. Lorsque nous leur avons parlé de parrainage, les membres du collectif nous ont dit faire à leur façon du parrainage de façon collective : « *s'ils ont besoin, on est là* » (membre du collectif). En effet, certains membres font des accompagnements, aident pour

³ Plusieurs thématiques sont revenues dans les discours des acteurs : formation juridique, sur l'interculturalité et sur le positionnement des bénévoles face aux réfugiés (voir fiche de solution sur les form'actions).

trouver des stages et nouent des liens forts avec les personnes migrantes. Cependant, ils mettent en avant une volonté de ne pas formaliser les choses. Ils considèrent que le fait de ne pas être dans un cadre strict est une force de leur collectif : un espace important est laissé aux initiatives individuelles.

Le parrainage professionnel

Concernant l'insertion professionnelle des réfugiés dans le Cantal, l'offre d'emploi est assez importante (Forum réfugiés). Cependant, les employeurs sont souvent freinés par des difficultés de communication avec les réfugiés. De plus, ils connaissent souvent assez mal leurs situations.

Dans de grandes entreprises, le parrainage en entreprise peut permettre de résoudre certains problèmes en donnant aux réfugiés un interlocuteur privilégié. Cependant, cela s'applique moins bien aux petites entreprises qui sont nombreuses dans le Cantal. Lors du Comité Opérationnel des Parcours auquel nous avons pu assister lors de notre semaine à Aurillac, cette thématique a été abordée. Les différents acteurs ont souligné qu'il y avait un gros travail à faire au sein des entreprises pour sensibiliser à l'intégration des réfugiés. Cela rejoint aussi les réflexions soulevées par Chloé Monin (Forum réfugiés) qui considère que le tutorat professionnel n'est pas forcément une bonne idée. Selon elle, il est préférable de travailler en amont la question, à la fois du côté du réfugié et des professionnels.



2.2.3 Le Puy-de-Dôme

Dans le Puy-de-Dôme, la réflexion de l'ensemble des acteurs sur la question des parrainages et du rôle des bénévoles s'est articulée autour de trois thématiques similaires à celles du Cantal. Nous avons recueilli de multiples avis sur la question de la délimitation des rôles entre bénévoles et travailleurs sociaux et les moyens pour y parvenir ; la notion de parrainage individuel elle-même ; le cadre dans lequel devait évoluer le bénévolat (formation, soutien psychologique, reconnaissance).

Comment concilier bénévoles et travailleurs sociaux

Dans un premier temps, les acteurs rencontrés (bénévoles compris) s'accordent sur la nécessité d'ancrer le bénévolat dans un cadre associatif, afin d'éviter qu'il ne se déploie hors de tout contrôle. Le milieu rural semble intéressant pour l'ensemble des acteurs rencontrés, en ce qu'il permet aux associations d'établir un contact plus efficace – avec quelques limites selon les cas – avec les bénévoles afin de débiter leur encadrement et de leur assurer la protection nécessaire. Cette première étape nécessite de prendre en compte la diversité des territoires et leur histoire militante pour savoir comment adapter le lien aux bénévoles et leur encadrement (exemple de Pessat-Villeneuve « extra-ordinaire »). Selon les situations, l'autonomie, la capacité d'organisation et la capacité d'écoute des bénévoles sont différentes. Notre interlocutrice de Vilthais nous a notamment expliqué que beaucoup de bénévoles intervenaient sans communiquer avec l'association, posant ainsi des problèmes de doublons.

À ce sujet, plusieurs acteurs ont pointé les blocages et le climat de méfiance qui entravent les relations entre associations et bénévoles. Bénévoles, comme travailleurs sociaux, sont indispensables au défi de l'accueil des réfugiés en milieu rural. Il est nécessaire de les faire travailler ensemble et de clarifier leur relation (Forum Réfugiés). Aussi, la répartition des compétences est un pré-requis essentiel. Certains acteurs ont notamment insisté pour que les premiers jours d'accueil des réfugiés soient assurés presque exclusivement par les travailleurs sociaux, pour des questions légales et pratiques comme l'ouverture des droits ou toute autre démarche administrative (DDCS). De leur côté, les bénévoles assurent la continuité du lien social – sans pour autant attendre la fin de la mission de l'opérateur, pour des raisons pratiques – et doivent être réquisitionnés et valorisés dans leurs compétences post-professionnelles et individuelles pour agir efficacement dans le dispositif (comité de Besse du Secours Populaire). Ce point est d'autant plus important que ce sont sur les bénévoles que les réfugiés vont se reposer, là où aucune association locale n'aura été mandatée pour assurer une présence quotidienne. Par ailleurs, les acteurs institutionnels (principalement les mairies en milieu rural) sont des vecteurs efficaces de liens entre bénévoles et associations dans les milieux ruraux. Il s'agirait d'exploiter davantage leur rôle dans l'impulsion et le renforcement des relations entre ces deux types d'acteurs (comité de Besse du Secours Populaire et maire de Pessat-Villeneuve).

Le parrainage individuel : une fausse bonne idée ?

Les acteurs se sont ensuite prononcés sur la notion de « parrainage individuel ». La majorité d'entre eux s'est prononcée favorable à l'établissement de parrainages collectifs, contre les dispositifs d'encadrement individuels. Une bénévole du secours populaire de Clermont Ferrand nous a indiqué que le parrainage collectif était une véritable aubaine en milieu rural, irréalisable en milieu urbain. En effet, l'encadrement collectif donne une véritable impulsion à la constitution du lien social, calqué sur les modes de solidarités présents en milieu rural, mais également sur les cultures de la plupart des réfugiés. Le parrainage collectif permet de diluer les responsabilités (Forum Réfugiés) et les coûts financiers (comité de Besse du Secours Populaire), et d'attribuer à chacun le rôle qui lui correspond le mieux. L'idée serait d'insister sur un parrainage d'activité davantage que sur un parrainage d'usager. Il ne s'agit pas de missionner une personne dans tous les domaines de la vie d'un seul réfugié. En terme d'organisation, des référents pourraient être nommés par pavillon après observation du terrain, pour représenter un petit groupe partageant des tâches auprès de plusieurs réfugiés différents (Cecler). Ce dispositif replace le réfugié au cœur du dispositif et permet de contourner une partie des problématiques liées au parrainage individuel. En effet, les acteurs ont exprimé leurs craintes quant à l'établissement de relations bilatérales en huis clos, favorisant des rapports d'emprise ou de domination, voire d'exploitation (DDCS). Le parrainage individuel incite par ailleurs le bénévole à faire plus de choses qu'il ne le peut, sur le plan des compétences, financier ou émotionnel. Cette surcharge favorise les erreurs à tous les niveaux : mauvaise gestion administrative et empiètement sur le travail social, sur-implication financière et émotionnelle vis-à-vis des réfugiés. La frustration et l'implication démesurée du bénévole peuvent mener à des comportements inappropriés vis-à-vis du réfugié : intrusions, manque de respect. On peut également considérer que les relations inter-individuelles qui seraient amenées à être nouées et où une solidarité se met en œuvre, sont le produit du hasard et de logiques aléatoires qui n'ont pas à être encadrées (Cecler).

Un soutien psychologique nécessaire

Enfin, c'est sur le cadre d'application du bénévolat qu'ont porté les discussions. Les interlocuteurs – principalement les bénévoles – ont évoqué la nécessité du soutien psychologique face à la prise en charge des réfugiés (secours populaire, Cecler). Par ailleurs, la formation est au cœur des préoccupations de toutes les associations. Certains acteurs associatifs ont mis en œuvre des réunions collectives régulières avec leurs bénévoles, convaincus de la nécessité d'échanger sur les pratiques et de co-construire le projet d'accueil. S'appuyer sur les connaissances et les savoirs des bénévoles

est donc indispensable (comité de Besse du secours populaire, Cecler, maire de Pessat-Villeneuve) en même temps que le cadre doit être posé par l'opérateur. D'où l'intérêt de proposer la lecture d'une charte d'accueil et un document à remplir aux bénévoles dès le départ ou lorsque les liens se sont affermis.

2.3 Limites identifiées du parrainage individuel

Comme les retours de terrain le démontrent, le parrainage individuel se heurte à plusieurs problématiques incontournables.

Nous observons dans un premier temps que les milieux ruraux offrent une variété de modes de socialisation, rarement fondés sur des interactions individuelles strictes. Prendre en compte l'organisation initiale du lieu nous semble primordial.

Dans un second temps, il apparaît que le parrainage individuel lui-même présente de nombreux risques à considérer. Les acteurs ont insisté sur le caractère incontrôlable des relations de parrainage en huis clos. Ces interactions, fondées sur une inégalité dans le cas du lien entre un réfugié et un habitant, peuvent favoriser des rapports d'emprise, de domination ou d'exploitation. Les binômes peuvent produire des comportements déplacés, de l'intrusion au manque de respect : moralisation, culpabilisation, insultes. Rappelons par ailleurs que le bénévole ne dispose pas des compétences professionnelles adéquates pour entretenir une relation d'inégalité avec le réfugié, d'autant qu'aucun contrat ne lie ces deux parties. De même, le parrainage individuel semble être le meilleur moyen d'affaiblir l'action des travailleurs sociaux. La relation inter-individuelle incite le bénévole à fournir davantage que ce qui lui est demandé. Beaucoup observent dans ces conditions des situations de doublons, dans lesquelles le travail social se retrouve parfois décrédibilisé, ses effets contrecarrés.

Enfin, un parrainage centré sur l'utilisateur - un bénévole pour un réfugié avec prise en charge intégrale - ne permet pas au bénévole de se centrer sur une ou plusieurs thématiques de préférence à travers lesquelles son apport en lien social serait le plus important. Aussi, les relations en binômes peuvent être difficiles à réguler sur le plan émotionnel : en cas d'échec de la relation, de surmenage ou de

sur-implication. L'efficacité du dispositif d'intégration reposera en grande partie sur la régulation du pathos sous toutes ses formes, dans l'intérêt des usagers.

2.4 Autres retours : problématiques de mobilité, d'apprentissage du français et de durée d'accompagnement

Il nous est paru important de rapporter certaines demandes observées à plusieurs reprises sur le terrain, bien que non directement liées à notre champ d'étude du parrainage. En effet, mener une telle étude nous a permis non seulement d'élaborer une réflexion sur les enjeux relatifs au parrainage sur un territoire rural donné, mais également de comprendre les dynamiques plus larges propres à l'intégration des réfugiés en territoire rural, qui encadrent nécessairement notre réflexion.

Dans le Cantal, la quasi-totalité des acteurs nous a partagé ses inquiétudes concernant les effets de la nouvelle loi Asile et Immigration sur le permis de conduire. En effet, il sera désormais impossible pour les réfugiés de certaines nationalités de faire valoir une équivalence de leur permis de conduire en France. Or, dans les zones rurales, il est très difficile de travailler sans être véhiculé. Certains réfugiés voient leur emploi directement menacé par la perte de validité de leur permis de conduire. Marion Perrier (DDCSPP) nous a ainsi donné l'exemple d'un réfugié ayant trouvé un emploi de couvreur à 30 km d'Aurillac, et se trouvant désormais dans l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail. Une telle disposition entraîne donc - selon l'avis unanime des acteurs rencontrés (étatiques ou associatifs) - une rupture dans les possibilités de mobilité, ainsi que des changements certains dans la situation d'emploi de certains réfugiés. Certains dispositifs existent afin de permettre aux réfugiés l'obtention du permis de conduire (ex : programme Intégracode), mais nécessitent la plupart du temps un niveau A2 en français, ce qui occasionne des difficultés supplémentaires.

Les problématiques de la mobilité et de la langue se trouvent ainsi enchâssées. Certains acteurs du terrain nous ont également fait part de l'insuffisance des cours dispensés par l'OFII. Même après 400h de cours, les apprenants présenteraient un niveau insuffisant en français (bien que les situations personnelles soient extrêmement variables et se prêtent peu à une montée en généralité). Par ailleurs, les cours dispensés nombreux à l'Aformac d'Aurillac regrouperaient de nombreux

apprenants, avec des niveaux très différents. Les pédagogies semblent peu adaptées, notamment pour les réfugiés analphabètes, qui décrochent rapidement. L'apprentissage de la langue française constitue pourtant "le nerf de la guerre" (Marion Perrier).

Enfin, plusieurs acteurs nous ont fait part de l'insuffisance des durées d'accompagnement. Par exemple, les programmes d'accompagnement des publics réinstallés s'étalent sur un an alors que tous les acteurs ont fait le constat que ce n'était pas suffisant. On observe également le même retour pour les durées d'accompagnement en centre provisoire d'hébergement (CPH) : neuf mois n'apparaissent pas suffisants, les réfugié.es n'ont parfois même pas fini les cours de français de l'OFII. Nous retenons donc la nécessité d'allonger les temps de prise en charge.

Il est bien évident que les retours succinctement présentés ici ne constituent en rien une analyse approfondie et définitive des différentes thématiques évoquées (mobilité, cours de français, accompagnement). Il faut plutôt les comprendre comme des éléments complétant la compréhension de notre sujet, étayant notre étude, et invitant à de futures réflexions spécifiques.

III. SOLUTIONS PROPOSÉES

Solution #1 : La cartographie

Lors de nos immersions dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, nous nous sommes d'abord intéressés à la situation des personnes réfugiées en zone rurale pour ensuite envisager des solutions pour faciliter leur intégration sur le territoire. Cela nous a permis de remarquer que les situations des réfugiés en zone rurales sont loin d'être uniformes. Il nous a semblé nécessaire de détailler quelques-unes de ces disparités.

Tout d'abord, la diversité des situations résulte de la diversité des territoires ruraux. Ce n'est pas la même chose de vivre à Aurillac, préfecture du Cantal qui dispose d'un réseau de bus, que de vivre dans une petite commune rurale moins accessible comme Murat (15) ou Besse (63). En effet, les problèmes de mobilité se posent davantage dans les petites communes éloignées. De plus, la taille et l'accessibilité des communes rurales sont également souvent liées à la présence de travailleurs sociaux et de bénévoles. Dans les communes rurales de grande ou moyenne taille, la présence des associations institutionnelles est globalement plus marquée. À l'inverse, dans certaines petites communes, les travailleurs sociaux sont uniquement présents de façon occasionnelle. L'accompagnement des personnes réfugiées dépend alors davantage de la présence de bénévoles. Les situations des réfugiés peuvent varier également selon leurs statuts et de leurs parcours de vie. En effet, il peut être pertinent de distinguer les publics de réfugiés réinstallés qui sont dans une situation très particulière : ils arrivent en France seulement au moment de l'obtention de la protection internationale. À l'inverse des personnes qui font une demande d'asile en France, les publics réinstallés arrivent pour la plupart sans connaître la langue et les codes culturels français. Ils ont donc particulièrement besoin d'un accompagnement suivi et prolongé. Pour finir, il peut être également pertinent de s'intéresser aux situations familiales des personnes réfugiées. Alors que dans la plupart des familles, l'intégration se fait d'abord par les enfants qui apprennent plus rapidement la langue et nouent des liens à l'école. A contrario, il peut être plus difficile pour une personne isolée de trouver des points d'ancrage. Nous pourrions également prendre en compte le parcours migratoire et résidentiel des personnes réfugiées : il est peut-être plus facile de s'intégrer dans une commune rurale si l'on a toujours vécu dans des communes de ce type.

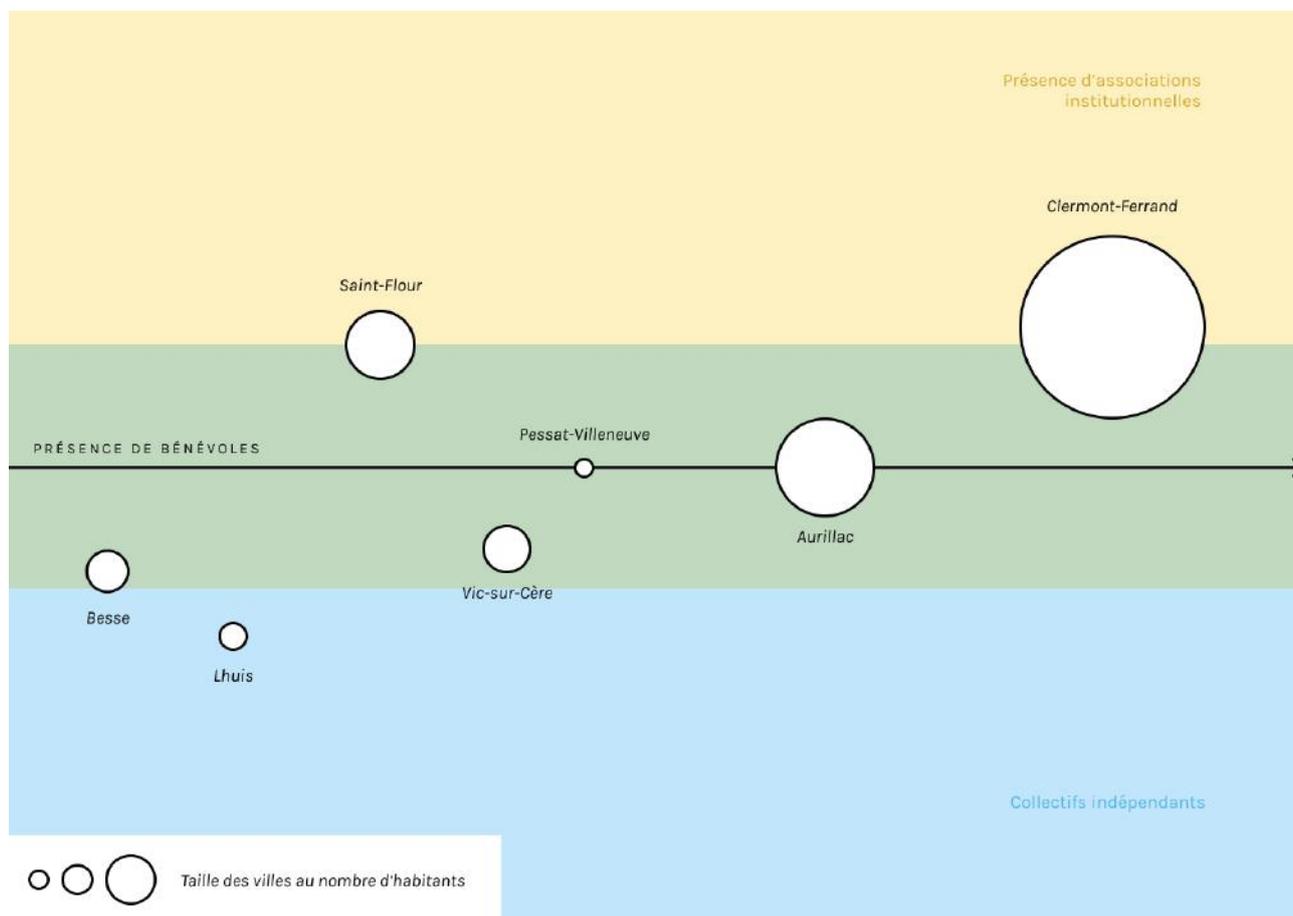
Face à la diversité de ces situations, il nous semble difficile d'appliquer une seule et unique solution de la même façon sur le territoire. Nous souhaitons au contraire insister sur la prise en compte de différentes caractéristiques pour la mise en place des solutions. Pour ce travail, nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour prendre en compte de façon précise tous les facteurs cités ci-dessus. Nous avons donc décidé de nous concentrer plus particulièrement sur les critères permettant de spécifier les territoires. Nous avons identifié plusieurs critères qui nous semblent pertinents : la taille de la commune, l'accessibilité - liée notamment à la plus ou moins grande proximité avec une ville moyenne ou grande -, la présence de bénévoles et le type de bénévoles présents. Concernant ce dernier critère, nous avons distingué les bénévoles encadrés par de grosses associations organisées des bénévoles indépendants ou organisés en petits collectifs. En effet, le type de bénévoles influe grandement sur le type d'activité et de suivi proposé et peut indiquer aussi des rapports différenciés aux pouvoirs publics.

À partir de cette réflexion, nous avons construit une cartographie avec 3 critères :

- L'axe X représente la plus ou moins grande présence de bénévole (gauche : très peu de bénévole / droite : beaucoup de bénévoles).
- L'axe Y représente le type de bénévole (partie jaune : bénévoles encadrés les associations institutionnelles / partie bleue : bénévoles indépendants ou organisés en petits collectifs / partie verte : coexistence des deux types de bénévolat, c'est le cas dans la plupart des territoires observés).
- Nous avons ensuite projeté de façon approximative la taille des communes (sous la forme de cercles). On remarque bien que, globalement, plus la taille des villes est importante, plus il y a de bénévoles. Ces deux modalités sont donc fortement liées.

Dans cette cartographie, nous avons positionné quelques-unes des villes que nous avons pu observer sur les territoires. Par exemple, à Aurillac (25 000 habitants), les associations institutionnelles sont très présentes (principalement Forum réfugiés mais aussi Aurore) avec quelques bénévoles mais aussi un collectif de bénévoles indépendant : « On est fait pour s'entendre ». Nous l'avons donc placé dans la zone verte du fait de la coexistence des deux types de bénévoles. À l'inverse, à Lhuis (900 habitants), les associations institutionnelles sont très peu voire pas du tout présentes, ce sont des bénévoles qui se chargent de l'accompagnement des familles qui y vivent. Nous l'avons donc placé dans la zone bleue.

Cela nous semble bien illustrer la diversité des communes. Cependant, il serait possible d'en positionner d'autres, cet outil d'analyse peut être transposable. Cette cartographie sera reprise dans la suite du rapport car elle permettra également de positionner les solutions que nous proposons.



Solution #2 : L'événement convivial

Afin de répondre au manque avéré d'intégration locale des réfugiés (en évitant toutefois les travers du parrainage individuel), il semble pertinent de proposer l'organisation régulière d'événements conviviaux à destination des réfugiés mais aussi des habitants locaux. Cela pourrait prendre la forme de tournois sportifs, d'excursions culturelles, de randonnées, de projections d'un film etc. L'avantage de cette solution réside dans sa simplicité, son adaptabilité à de nombreuses situations, et le peu de moyens nécessaires à sa mise en oeuvre. Chaque commune peut ainsi se saisir de cette solution et l'adapter à son contexte propre (taille de la commune, structure associative et/ou bénévole, nombre de réfugiés accueillis etc.).

	Événement convivial à destination des réfugiés et de la population locale
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin constaté sur le terrain 	<p>Manque d'intégration des réfugiés au sein de la population locale. Nous avons fait le constat dans le Cantal que les personnes de référence pour les réfugiés au sein de la population locale étaient le plus souvent les travailleurs sociaux (ou les bénévoles les plus impliqués). D'où l'idée de rassembler réfugiés et habitants locaux afin de les faire se rencontrer, autour d'un thème commun (sport, cinéma, musique, cuisine, nature etc.).</p> <p>Manque de coordination des acteurs de l'intégration au niveau local. L'idée serait de mettre en commun les compétences des bénévoles, des associations "institutionnelles", ainsi que de l'Etat autour de l'organisation d'événements ponctuels.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi ce besoin existe-t-il ? 	<p>Pourquoi un manque d'intégration des réfugiés au sein de la population locale ? Nous avons fait le constat d'un manque d'événements à destination <u>à la fois</u> des réfugiés et des « locaux ».</p> <p>Pourquoi un manque de coordination des acteurs ? Nous avons fait le constat qu'il n'existait pas vraiment d'enceinte de dialogue notamment entre associations et collectif(s) de bénévoles. D'où l'idée de rassembler les différents acteurs autour de l'organisation d'un événement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle solution proposée? 	<p>Organisation régulière d'un événement convivial destiné à la fois aux réfugiés et aux habitants locaux : tournoi sportif, soirée cuisine, concert de musique, projection d'un film, randonnée...</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes concernées 	<p>Bénéficiaires: réfugiés (volontaires) et habitants locaux (volontaires)</p> <p>Autres parties prenantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations « institutionnelles » (ex : Forum Réfugiés, Aurore, France Terre d’Asile) : organisation à tour de rôle d’événements conviviaux. - Collectif(s) indépendant(s) de bénévoles : organisation à tour de rôle d’événements conviviaux. - DDCSPP : rôle de soutien (financier), d’animation, de coordination, et de pilotage du projet.
<ul style="list-style-type: none"> • Description de la solution 	<p>Qu’est-ce que c’est ? Cette solution vise à « institutionnaliser » des événements destinés à la fois aux réfugiés et à la population locale. Afin de dépasser la dualité « réfugiés vs. locaux », l’idée est de rassembler le temps d’une journée / soirée autour d’un thème commun : la musique, le cinéma, la cuisine, la randonnée, le sport ...</p> <p>Quel objectif ? L’objectif de cette solution est de faire se rencontrer des réfugiés et des habitants « locaux » autour d’un thème commun. L’esprit est proche de la « fête des voisins » en rassemblant les réfugiés et les habitants autour d’un dénominateur commun : la proximité géographique et le partage d’un territoire commun.</p> <p>Quelle fréquence ? 3 fois par an (à discuter). Ex à Aurillac : 1 fois par Forum, 1 fois par Aurore, 1 fois par le collectif, puis 1 fois par Forum etc.</p> <p>Quel rapport avec le parrainage ? L’organisation de tels événements conviviaux vise à dépasser l’approche interindividuelle « classique » du parrainage (1+1), en faisant émerger de potentiels liens interindividuels à partir du collectif. Par ailleurs, l’idée de rassembler autour d’un thème commun permet de casser la dimension paternaliste qui peut exister dans une relation de parrainage « classique », afin de créer une dynamique commune et de fournir un potentiel centre d’intérêt commun.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Exemple déjà existant 	<p>Cas du CADA de Villars-les-Dombes (présenté lors de la Conférence régionale des acteurs de l’intégration à la Préfecture en octobre 2019) : organisation de visites de la ville, d’un tournoi sportif, d’une soirée film/repas dans le CADA.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources et compétences à mobiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Un minimum d’infrastructures (sportives, culturelles, salle des fêtes etc.). - Présence de certains acteurs de l’intégration (assos, bénévoles), - Présence d’un groupe de réfugiés suffisamment large, - Présence d’habitants locaux volontaires.

<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'impact 	<p>Il est difficile de mesurer au cours du temps si les réfugiés connaissent mieux les habitants et vice-versa ...</p> <p>Un indicateur potentiel pourrait être le nombre de réfugiés et d'habitants participant à ce genre d'événements, sur la durée (ex : le nombre de participants « locaux » est-il en augmentation, stagnation ou diminution ? Quid des réfugiés ?).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'applicabilité 	<p>Au vu des ressources / compétences à mobiliser : une solution plus facile à mettre en œuvre dans une grande commune rurale (ex : Aurillac). Mais l'avantage de cette solution réside également dans son adaptabilité à des contextes différents.</p>

Solution #3 : La Form'action

Comme nous avons pu le constater sur le terrain, les bénévoles engagés dans des associations institutionnelles (à l'instar de Forum Réfugiés ou France Terre d'Asile) ou des collectifs indépendants (tels que celui de Lhuis ou bien le collectif "On est faits pour s'entendre" à Aurillac) jouent un rôle majeur dans l'intégration des réfugiés en milieu rural. Cela est d'autant plus vrai dans certaines petites communes où les professionnels des associations institutionnelles ne peuvent être présents que pour une permanence hebdomadaire et où l'essentiel du travail de l'association sur place est assuré par des bénévoles.

Face au rôle qu'ils assument, les bénévoles peuvent éprouver un certain manque de reconnaissance de la part des institutions étatiques, et parfois une mauvaise connaissance de leur action par les professionnels des associations. De plus, certains bénévoles ont pu faire part de leur impression de méconnaître certaines des problématiques propres aux réfugiés et auxquelles ils sont confrontés (statuts et droits des réfugiés, apprentissage de la langue). D'une manière générale, ces retours nous ont confirmé le constat du manque de coordination entre les acteurs de l'intégration (bénévoles issus de collectifs ou d'associations, professionnels des associations, institutions) qui ressortait du bilan du groupe Public Factory 2018 - 2019.

Pour répondre à ces manques et ces besoins, nous proposons l'organisation d'un cycle de journées de formation, une "Form'action" pour coordonner les acteurs de l'intégration des réfugiés en milieu rural. Cette formation a pour vocation d'être non seulement un temps d'information pour mieux préparer les bénévoles mais aussi un temps d'échange et donc de coordination entre des acteurs de milieux autrement trop cloisonnés.

Si la formation nécessite bien évidemment la présence de bénévoles désirant être formés, il nous est paru également important d'ouvrir cette journée aux bénévoles de collectifs indépendants lorsqu'ils sont présents dans les mêmes communes, bien qu'ils n'éprouvent pas nécessairement le besoin d'être formés. C'est notamment pour cette raison que ces journées pourront être divisées entre un temps de formation et un temps d'échange ou de discussion, ces bénévoles étant libres de participer au second sans aller au premier. C'est en cela que cette "Form'action" peut constituer un espace inédit de coordination et d'échanges dans le but d'assurer une meilleure intégration des réfugiés en milieu rural.

	Form'action entre acteurs de l'intégration
<ul style="list-style-type: none"> • Problématiques constatées sur le terrain 	<p>Manque de communication et de coordination entre les acteurs de terrain (notamment les professionnels et les bénévoles) qui conduit à un accompagnement plus flou des personnes réfugiées et est un frein à une intégration plus efficace.</p> <p>Manque de valorisation des bénévoles de la part des institutions étatiques, et manque de connaissance des actions des bénévoles par les professionnels.</p> <p>Manque d'adhésion des bénévoles sur un projet commun énoncé par le SGAR / DDCS.</p> <p>Manque d'information pour certains bénévoles sur le travail des professionnels. Des bénévoles de collectifs indépendants ou d'association sont parfois mal informés sur les statuts et les droits des réfugiés, ainsi que sur le travail des professionnels. Inversement, le travail des bénévoles est parfois peu connu des professionnels.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi ce besoin existe-t-il ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Différences de culture et de visions chez les acteurs. Il y a d'une manière générale un cloisonnement entre les milieux bénévoles et professionnels : pas d'évènement ou d'espace institutionnel pour échanger et coordonner leur action pour l'intégration des réfugiés. - Les professionnels se plaignent de pratiques non encadrées des bénévoles qui ne mènent pas à l'autonomie des réfugiés (par exemple surinvestissement dans l'accompagnement) - Les bénévoles se plaignent de cadrages trop forts et détachés de la réalité. <p>→ La méfiance réciproque entre les associations et les bénévoles a conduit à une mauvaise compréhension des positions et des rôles de chacun.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle solution proposée? 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - formations semestrielles thématiques organisées par la DDCS qui regroupe les bénévoles d'associations / bénévoles de collectifs indépendants + travailleurs sociaux + formateurs spécialisés dans la thématique. - Réunion divisée entre matinée formation (bénévoles qui s'inscrivent pour être formés par un professionnel sur la thématique) & après-midi tables rondes (discussions informelles) entre les acteurs, tous confondus (y compris DDCS). Les tables rondes doivent permettre aux bénévoles de valoriser leur action et leur expérience. - Les formations peuvent découler sur la création de 'mallettes pédagogiques' (ensemble de pratiques/conseils) qui à leur tour peuvent être relayées entre bénévoles d'une même association. - Offrir un outillage sur le mode d'intervention des bénévoles (pas dans le but d'uniformiser mais plutôt d'éclairer).

<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels d’associations « institutionnelles » (ex : Forum Réfugiés, Aurore, France Terre d’Asile) informés sur le sujet et aptes à échanger avec les bénévoles. Les associations et les professionnels entre eux peuvent être en désaccord sur certains sujets, c’est pourquoi il est nécessaire de mobiliser au moins deux professionnels de deux associations différentes. - Bénévoles d’associations et bénévoles de collectifs indépendants. - DDCSPP : rôle de soutien (financier), d’animation, de coordination, et de pilotage du projet. - Intervenants ponctuels suivant la thématique.
<ul style="list-style-type: none"> • Description de la solution 	<ul style="list-style-type: none"> - Une journée/deux journées de discussion regroupant les divers acteurs de l’intégration des réfugiés à renouveler deux fois par ans sous la tutelle de la DDCS. - Les matinées sont destinées à la formation et regroupent des bénévoles (une trentaine) s’étant inscrits pour une formation sur une thématique particulière. - Les thématiques peuvent être : “Valeurs républicaines, apprentissage du Français, droits des migrants, aide psychologique, obtention du permis” etc. Il peut être intéressant de les adapter en fonction des problèmes rencontrés sur le terrain - Les après-midis s’organisent sous forme de tables rondes sur la thématique du matin et pouvant amener à un temps d’échange, propre aux participants selon les difficultés qu’ils rencontrent et les solutions qu’ils souhaiteraient envisager. - Des tables rondes informelles sur le modèle des îlots permettraient d’isoler les acteurs de leurs groupes ce qui favoriserait le dialogue entre les parties prenantes. Les discussions entre bénévoles peuvent ainsi être encouragées. - Les organisateurs ont la charge de permettre un échange de bonnes pratiques, une compréhension mutuelle du rôle et de la position de chacun et une plus grande confiance entre les groupes d’acteurs invités. - Des comptes rendus seront envoyés à une liste de destinataires préalablement choisis pour leur rôle dans l’intégration des réfugiés de la région. Ces destinataires sont les intervenants et les participants des journées ainsi que les autres acteurs qui n’ont pas pu être présents mais ont préalablement signalé leur intérêt pour ces événements. <p>→ Avec la Form’action, l’idée est de faire participer directement les acteurs à leur propre formation. Les acteurs peuvent s’approprier le dispositif pour en faire un outil convivial. Il est important de ne pas être dans une logique de formation purement descendante qui ne présenterait aucun intérêt pour certains profils de bénévoles, notamment ceux venant de collectifs indépendants.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Exemple déjà existant 	<p>Le « Plan départemental d’accompagnement des structures en charge des ateliers sociolinguistiques » - DDCSPP Corrèze (contact: Jean-Marc Vareille).</p> <p>Rencontre organisée par le SGAR des « acteurs de l’intégration ».</p> <p>Les “conseils citoyens”, exemple de dialogue et d’organisation, dans laquelle des associations de démocratie locale participent à animer leurs débats.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources et compétences à mobiliser 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement par la préfecture de région pour les coûts de coordination (1) + frais engendrés pour les acteurs (2). <u>Approximation budgétaire</u> : <ul style="list-style-type: none"> 1) 15 000€ par an. 2) 1000 à 2000€ par association par an. <p>(Budget pensé selon le plan départemental d’accompagnement de la DDCSPP de Corrèze, qui peut demander une majoration compte tenu de la différence territoriale entre Corrèze et Puy de Dôme / Cantal).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception dans une salle de la DDCS (grandes villes). • Présence de formateurs professionnels (FLE, [sur les valeurs de la république ?], psychologues etc.). • Plateforme d’inscription aux formations matinales. • Premières réunions organisées par la DDCS puis déléguée aux associations présentes sur le territoire.
<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l’impact 	<p>Une première mesure de l’impact du dispositif pourrait tout d’abord être l’évolution du nombre de participants aux matinées de formations et aux après-midis de formations. Des questionnaires distribués à cette occasion permettrait également d’obtenir un retour direct de leur part.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d’applicabilité 	<p>Un tel dispositif suppose une présence importante de bénévoles, suffisamment mobilisés pour s’investir dans les journées du plan Form’action. On peut donc l’envisager dans des villes moyennes mais aussi dans les petites villes / villages à forte présence de bénévoles (notamment ceux comme St-Flour où les associations nous ont confié se reposer essentiellement sur le travail des bénévoles). Il paraît en revanche peu pertinent de le mettre en place dans des communes où la seule action d’intégration est assurée par des collectifs indépendants n’ayant pas à se coordonner avec d’autres bénévoles.</p>

Solution #4 : Le Tiers Lieu

Le “tiers-lieu” est une des solutions identifiées pour répondre au besoin d’amélioration de l’intégration des personnes réfugiées en milieu rural. Il s’agit de réserver un lieu physique à la rencontre informelle entre personnes réfugiées et toutes personnes impliquées ou voulant s’impliquer dans l’intégration des personnes réfugiées.

Premièrement et concrètement, il s’agirait d’un local physique, situé de façon centrale, non seulement par rapport à l’ensemble du territoire rural, mais aussi dans la ville elle-même. Ainsi, s’agissant du Cantal, exemple que nous nous permettons de prendre puisque ce département fut notre terrain d’immersion : il s’agirait d’implanter trois tiers-lieu, à savoir un à Clermont-Ferrand, un à Aurillac, un à Saint-Flour. Mais ceci n’est qu’un minimum car plus grand est le nombre de tiers-lieu, plus fortes sont les chances pour les personnes réfugiées d’y accéder, plus on répond aux problèmes de mobilité.

En effet, deuxièmement, le tiers-lieu fait parti des solutions possibles aux problèmes de mobilité constatés en milieu rural. D’une part, le tiers-lieu pourrait constituer un “point-relais” ou “point de rencontre” pour effectuer du co-voiturage entre personnes en besoin de déplacement et selon un planning disponible et affiché dans le local. Ceci pourrait par ailleurs se faire au moyen d’une “voiture collective”, c’est-à-dire un véhicule qui appartiendrait à l’ensemble des personnes s’investissant dans la vie du tiers-lieu. En plus de la mobilité, ceci permet ainsi de créer du lien social et même d’inscrire le tiers-lieu dans une démarche respectueuse de l’environnement. D’autre part, le tiers-lieu pourrait être une plateforme de rencontre entre personnes réfugiées souhaitant passer leur code ou leur permis de conduire, et personnes disponibles pour les aider au niveau linguistique pour le code, mais également au niveau pratique en étant la personne accompagnante pour la “conduite accompagnée”.

La mobilité est déjà identifiée comme un enjeu majeur des territoires ruraux pour la vie des personnes “locales”. Pour les personnes réfugiées n’ayant pas le choix de leur lieu de résidence en milieu rural, les problèmes de passage et d’équivalence du permis de conduire ainsi que d’accessibilité aux réseaux de transports ne font que s’ajouter aux difficultés linguistiques, administratives, mais aussi d’isolement, de santé mentale. Dans ce contexte, troisièmement, le tiers-lieu serait aussi un lieu de rencontres et d’échanges, comme dit plus haut, entre personnes réfugiées

mais aussi entre et avec des personnes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans l'intégration des personnes réfugiées en milieu rural. Ainsi, pourraient être organisés par les personnes réfugiées elles-mêmes des cours de cuisine, des repas collectifs, des cours de langues, des séances de jeu, etc., soit toute activité créant du lien social. De plus, selon les moyens engagés, un suivi psychologique pourrait être mis en place par un.e spécialiste de la santé mentale dans une salle dédiée au sein du tiers-lieu. Une garde d'enfants pourrait aussi être mise en place afin que les parents puissent s'adonner à davantage d'activités et se consacrer aux nécessités administratives. En outre, le tiers-lieu devrait offrir une "safe place" pour les femmes, les enfants, les personnes isolées.

Quatrièmement, en tant que lieu "multifonctions", le tiers-lieu mettrait à disposition des personnes réfugiées des ordinateurs, un accès internet, une bibliothèque, des documents d'information. Lors de notre immersion en milieu rural, plusieurs acteurs rencontrés nous en effet rappelé l'importance pour les personnes réfugiées de "prendre en mains leur situation", afin d'être moins impuissants face à une situation qu'ils n'ont manifestement pas choisie et davantage acteur de son futur en France. Dans ce cadre, il nous paraît indispensable pour les personnes réfugiées d'avoir un accès illimité à un lieu d'information que constituerait le tiers-lieu.

En ce qui concerne la forme, le tiers-lieu serait ouvert/fermé quotidiennement et entretenu par deux personnes en Service Civique, et chapeauté par une personne de la DDCSPP s'y rendant régulièrement pour effectuer un bref contrôle du bon fonctionnement du tiers-lieu. Néanmoins, il est important de rappeler que le tiers-lieu est censé être ouvert à tou.te.s : personnes réfugiées, personnes voulant s'impliquer dans l'intégration des personnes réfugiées en milieu rural, acteurs associatifs, etc.

Le tiers-lieu est donc un local multifonctions, autant en termes d'équipements proposés que de problèmes auxquels il entend répondre : en prenant en compte, entre autres, l'enjeu de la mobilité en milieu rural, de l'isolement et de la santé mentale, ainsi que la nécessité pour les personnes réfugiées d'être actrices de leur situation, le tiers-lieu s'inscrit donc bel et bien dans une démarche républicaine (notamment par l'implication du Service Civique et le respect des valeurs républicaines de solidarité) d'amélioration de l'intégration des personnes réfugiées en milieu rural.

	Pour la mobilité et contre l'isolement : le Tiers-lieu
<ul style="list-style-type: none"> • Besoin constaté sur le terrain 	<p>Les personnes réfugiées résidant en milieu rural sont affectées par des difficultés de mobilité résultant d'un réseau de transports trop restreint et/ou des obstacles à l'obtention, la préservation, ou encore l'équivalence, du permis de conduire, ce qui, par ailleurs, ne peut que renforcer leur isolement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle solution proposée ? 	<p>Un lieu physique géographiquement central, d'échanges et d'information, où toute personne réfugiée ainsi que toute personne voulant s'impliquer de façon sincère dans l'intégration des personnes réfugiées en milieu rural pourraient se rencontrer, échanger, s'entraider.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes concernées 	<p>Bénéficiaires : personnes réfugiées, en particulier les femmes réfugiées, les enfants, et les personnes isolées.</p> <p>Autres parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes s'intéressant à l'intégration des personnes réfugiées en milieu rural, en s'impliquant dans des activités communicationnelles (conversation en langue française, initiation aux « codes culturels » du monde du travail français), d'entraide (se proposer pour la conduite accompagnée, pour garder les enfants au sein du tiers-lieu), d'échanges d'informations (aider à monter un projet, informer sur le territoire d'accueil). - Associations et bénévoles impliqué(e)s dans l'intégration des personnes réfugiées en milieu rural et au sein de « la société française ».

<p>• Description de la solution</p>	<p>Contre l'isolement, pour la santé (mentale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un lieu de rencontres où échanger en faisant des activités (cuisiner, faire des jeux, proposer des cours de langue, de conversations, etc.) à se socialiser, communiquer avec des « locaux » mais aussi entre. - Une « safe place » pour les femmes et personnes isolées à un espace sécurisé pour exprimer ses difficultés personnelles. - Un lieu de garde d'enfants lorsque parent(s) absent(s) à grandir en contact avec d'autres enfants en apprenant la langue française. <p>Pour la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-voiturage : mise en place d'un planning de co-voiturage avec ce tiers-lieu comme repère/point-relais. - « Parrainage-conduite » : personnes disponibles pour être « accompagnant.e » de conduite accompagnée, pour aider les personnes réfugiées à passer leur code et leur permis de conduire. - « Voiture partagée » : une voiture financée en commun disponible pour toutes les personnes réfugiées, conduite par elles-mêmes, selon un planning à disposition dans la maison tiers-lieu. <p>Quel rapport avec le parrainage ?</p> <p>Il s'agit d'aller au-delà de la dimension interindividuelle parfois problématique du parrainage individuel (1 personne locale + 1 personne réfugiée). En effet, le tiers-lieu offre aux personnes réfugiées la possibilité de rencontrer une multitude d'acteurs : autres personnes réfugiées partageant ou non une situation commune, personnes locales pour informer sur le territoire de l'intégration, ou encore toute autre personne susceptible d'apporter des informations sur la langue et la culture françaises ainsi que les « codes sociaux » en vigueur notamment dans le monde du travail. Par ailleurs, le tiers-lieu constituerait un lieu d'informations (documentation, accès internet), tendant ainsi vers la propre prise en mains des personnes réfugiées de leur situation, se substituant ainsi au sentiment d'impuissance parfois rencontré et aux problèmes résultant du rapport d'inter-individualité propre au « parrainage 1+1 » (irrespect de l'intimité, rapports infantilissants, sentiment d'inégalité dans la relation, etc.).</p>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Ressources et compétences à mobiliser 	<p>Ressources physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un local physique avec mobilier et « coin cuisine » - Une voiture à partager - Un ou plusieurs ordinateur(s) avec accès à internet <p>Ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux personnes en Service civique pouvant alterner - Une personne de la DDCSPP de passage régulièrement pour coordonner - Une personne spécialisée dans la santé mentale pour proposer un suivi psychologique - Une personne se proposant pour la garde d'enfants ponctuelle (potentiellement une des personnes en Service civique)
<ul style="list-style-type: none"> • Exemple déjà existant 	<p>« Les Grands Voisins » à Paris et Marseille, « Les Cinq Toits » à Paris.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'impact 	<p>Impressions individuelles des personnes réfugiées : Cette solution en a-t-elle réellement été une en termes de mobilité et d'isolement ? Grâce au lieu d'information, de communication et de socialisation que constitue le tiers-lieu, les personnes réfugiées se sentent-elles davantage maîtresses de leur situation ?</p> <p>Impressions individuelles des « locaux » : Y a-t-il un sentiment de meilleure cohésion sociale et de meilleure intégration des personnes réfugiées sur le territoire rural concerné ?</p> <p>Impressions des associations pouvant s'impliquer et de la DDCSPP Les personnes réfugiées ont-elles davantage envie de rester, s'installer « définitivement » dans le territoire rural concerné ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'applicabilité 	<p>Il est nécessaire que ce tiers-lieu se situe dans un espace géographiquement central afin de constituer un point de repère pour toutes les personnes concernées de près ou de loin par l'intégration des personnes réfugiées en milieu rural. Par conséquent, le situer au centre d'une grande commune rurale entourée de plus petites communes, Aurillac par exemple, semble adapté.</p>

Solution #5 : la Charte tripartite pour l'accueil des réfugiés

Avant-propos : objectifs de la charte

La Charte d'engagement partagé a pour objet de définir le rôle des différents acteurs impliqués dans l'intégration des réfugiés en milieu rural, afin de renforcer le dialogue et la coopération entre eux. Au cœur du dispositif d'intégration, le réfugié bénéficie de l'aide et des compétences complémentaires d'acteurs dont il convient de définir les missions, les droits et les devoirs.

Le présent document a pour vocation de mettre en lien les responsabilités de trois acteurs que sont les associations, les bénévoles et les pouvoirs publics. Le travail d'observation effectué sur le terrain nous a incités à prolonger la forme traditionnelle des chartes de bénévolat en intégrant le troisième acteur cité au dispositif.

Pour être efficace, le document présenté ici devra être enrichi et accompagné au cas par cas de réflexions dans un certain nombre de domaines :

Dans la mesure où le bénévolat participe à titre gracieux au renforcement du dispositif d'accueil des réfugiés – enjeu majeur de cohésion sociale –, l'assortir d'une reconnaissance publique et de moyens adéquats constituerait une avancée dans le renforcement du dispositif. L'inclusion de l'acteur institutionnel dans la charte viendrait répondre à cette évolution. Par ailleurs, maintenir la distinction des rôles entre le bénévole et le travailleur social constitue un préalable incontournable à l'amélioration du dispositif. Notamment au cours de la première période d'accueil des réfugiés, durant laquelle le bénévole doit se tenir à distances des démarches administratives. Il s'agit par ailleurs de prendre en compte les aspects pratiques de l'accueil, qui ne permettent pas d'envisager que le bénévole ne s'implique – comme bénévole, mais surtout comme citoyen ordinaire actif au sein d'une commune où il observe des changements – qu'à la fin du mandat associatif. Il s'agit également de garantir une répartition souple et pertinente des tâches au sein d'un ensemble de bénévoles – quitte à structurer les groupes en une pluralité de comités –, agissant auprès de plusieurs réfugiés, afin de renforcer l'idée de prise en charge collective par le groupe et de contourner les impasses du parrainage individuel. Chaque bénévole, volontaire ou approché par l'association, se voit remettre la charte suivante :



Charte tripartite pour l'accueil des réfugiés

Document provisoire

Introduction

Présentation de l'association à établir au cas par cas, en s'inspirant de la partie à suivre, pour établir les missions de l'association et la place accordée aux bénévoles et aux acteurs institutionnels.

I. Missions des acteurs impliqués



Association

L'association a pour mission de participer à l'intégration des réfugiés via la mise en œuvre d'un dispositif prenant appui sur les principes éthiques et déontologiques du travail social.



Bénévole

Le bénévole s'engage à participer sans rémunération financière à l'intégration sociale des réfugiés en participant au bon fonctionnement des missions de l'association. Son apport, essentiellement humain, a pour but de favoriser l'ancrage social du réfugié dans son nouvel environnement.



Acteur institutionnel

L'acteur institutionnel assure l'efficacité du dispositif local par la mise en relation de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agit de faciliter l'échange, le partage de connaissances, ainsi que de témoigner d'une reconnaissance à la hauteur de l'importance que revêt le travail des acteurs impliqués.

II. Droits du **bénévole** : devoirs de l'**association** et de l'**acteur institutionnel**

Devoirs de l'association



- **Informations**

Objectifs, philosophie, structuration, répartition des rôles au sein de l'association : cadre général et objectifs de courts et moyens termes

Éléments de compréhension sur les bénéficiaires : parcours administratif, origines



- **Accueil, protection, formation**

Considération : le travail bénévole est indispensable

Détermination d'un rôle adapté pour le bénévole : prise en compte des aspirations, projets, compétences et disponibilités (dans la limite du possible)

Formation : formation formelle, tutorat, mise en place d'équipes (éviter l'isolement du bénévole)

Couverture assurantielle dans le cadre des activités confiées

Respect des délais de prévenance en cas de rupture d'accord



- **Soutien**

Limitation du rôle du bénévole : l'encadrement est un pré-requis pour assurer la protection des bénévoles. Il s'agit d'éviter les risques de surcharge, de prendre en compte les conséquences émotionnelles de l'accueil des réfugiés en enseignant la prise de distance

Valorisation de l'apport social du bénévole : faciliter la mise en œuvre de projets réalisables pensés par un ou plusieurs bénévoles dans le but d'approfondir l'intégration des réfugiés (sorties, ateliers...) en mettant à profit la géographie des lieux

Devoirs de l'acteur institutionnel

Coordination : faire le lien entre différents acteurs (bénévoles, associations, maire)

Aide à la formation : faciliter les échanges entre bénévoles et travailleurs sociaux, afin de permettre le partage de connaissances et d'expériences

Reconnaissance officielle : permettre des rencontres au sein de lieux institutionnels



III. Devoirs du **bénévole**

Relais des conventions sociales et des règles de vie commune auprès des réfugiés

Respect du règlement intérieur et des modalités d'action définies au cas par cas avec l'association, incluant :

- Engagement gratuit et renoncement à tout avantage matériel issu du statut de bénévole
- Définition du cadre d'action en coopération avec l'association : horaires et fréquence de la mission
- Conformité avec les ordres et conseils reçus dans le cadre de la mission
- Respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses des réfugiés
- Disponibilité quant au suivi d'une formation, si nécessaire à la réalisation de la mission

Choix parmi les activités définies par l'association :

- Cours de français
- Mobilité
- Aide à l'entretien du logement
- Accompagnement aux courses
- Animation (jardinage, vélo, découverte du territoire)
- Autres. A préciser : ...



Convention tripartite d'engagement partagé :

entre une association,
un bénévole
et un acteur institutionnel

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la charte tripartite promue par notre association. La convention est destinée à

L'association..... s'engage auprès de..... pour :

- Confier au bénévole les missions et activités suivantes (définies après discussion pour connaître les préférences du bénévole) :

.....
.....

- Assurer la stabilité des horaires et disponibilités suivants convenus par avance :

.....
.....

- Assurer sa protection assurantielle et sa formation dans le but de renforcer le cadre d'exercice de sa mission. Dans ce cadre, l'association se donne le droit de mettre des limites à l'action du bénévole, si celle-ci produit sur lui des surcharges financières et/ou émotionnelles.

- Considérer son travail et ses apports dans les domaines suivants : idées d'activités permettant de renforcer le lien social, innovations (pédagogiques, sociales, pratiques). Des moyens doivent être mis à disposition pour répondre aux propositions des bénévoles, dans la limite des ressources disponibles.

L'association..... peut rompre la coopération avec....., à condition de respecter un délai de prévenance raisonnable, dans la mesure du possible.

Le bénévole s'engage auprès de l'association pour :

- Faire preuve de « bonne foi » dans la coopération et la communication avec les partenaires de l'association : réfugié(e)s, dirigeant(e)s, salarié(e)s, autres bénévoles, pouvoirs publics
- S'engager à accepter les formations proposées par l'association, dans le but de renforcer l'efficacité de l'action auprès des réfugiés
- S'impliquer dans les missions et activités confiées
- S'impliquer dans le développement de l'offre associative. Dans le cadre rural, cette implication peut prendre la forme d'initiatives en lien avec la géographie du territoire
- Respecter la délimitation de son cadre d'intervention en tant que bénévole, tel que défini au préalable dans les engagements de l'association (horaires, fréquence). Ce cadre n'interfère pas avec les relations interpersonnelles possiblement nouées avec des réfugié(e)s, concernant la seule sphère privée.

- Respecter l'ensemble des autres consignes contenues dans le règlement intérieur, ainsi que la philosophie de l'association

Le bénévole..... peut rompre la coopération avec l'association....., à condition de respecter un délai de prévenance raisonnable, dans la mesure du possible.

L'acteur institutionnel, ici, s'engage auprès de l'association et de l'ensemble de ses bénévoles, pour :

- Se tenir à minima informé – via des relais associatifs – des évolutions de l'association dans les domaines suivants : état des relations entre bénévoles, entre bénévoles et réfugiés et entre l'association et les bénévoles ; défaillances du dispositif concernant la formation des bénévoles
- Assurer la coordination entre les différents partenaires : impulser le dialogue, réunir les concernés pour échanger sur les pratiques si l'association ne parvient pas à le faire
- Proposer ses solutions pour renforcer le dispositif, en appui du travail des associations : formations
- Réfléchir à une manière d'apporter une reconnaissance officielle ponctuelle aux bénévoles au cours d'une année

A..... le A..... le

A..... le

Association représentée par :

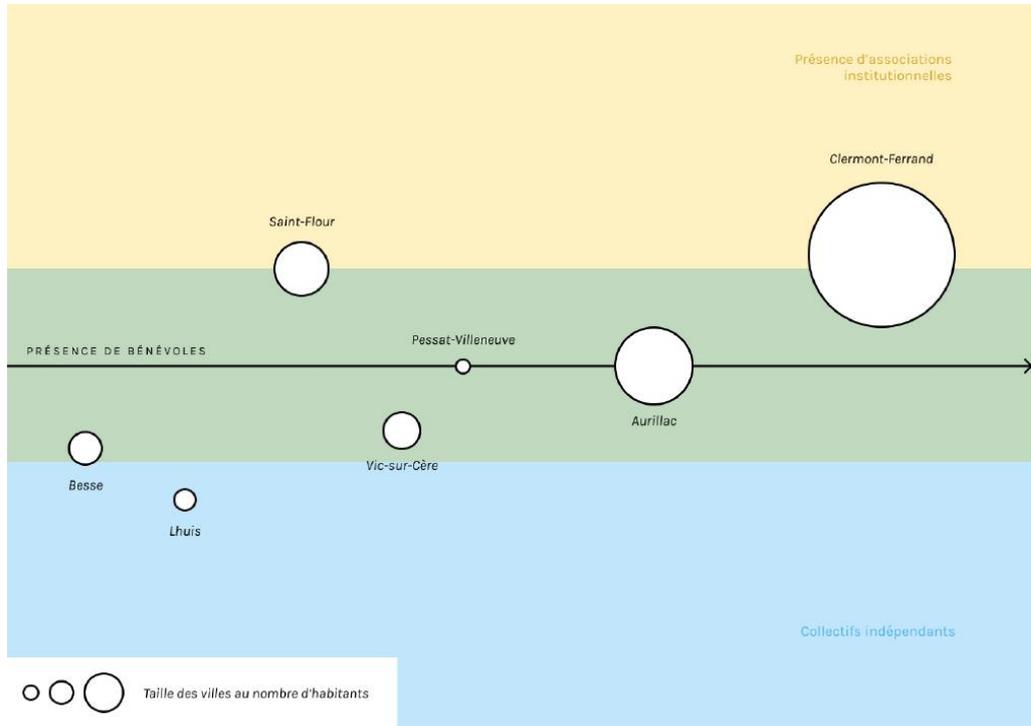
.....

Institution représentée par :

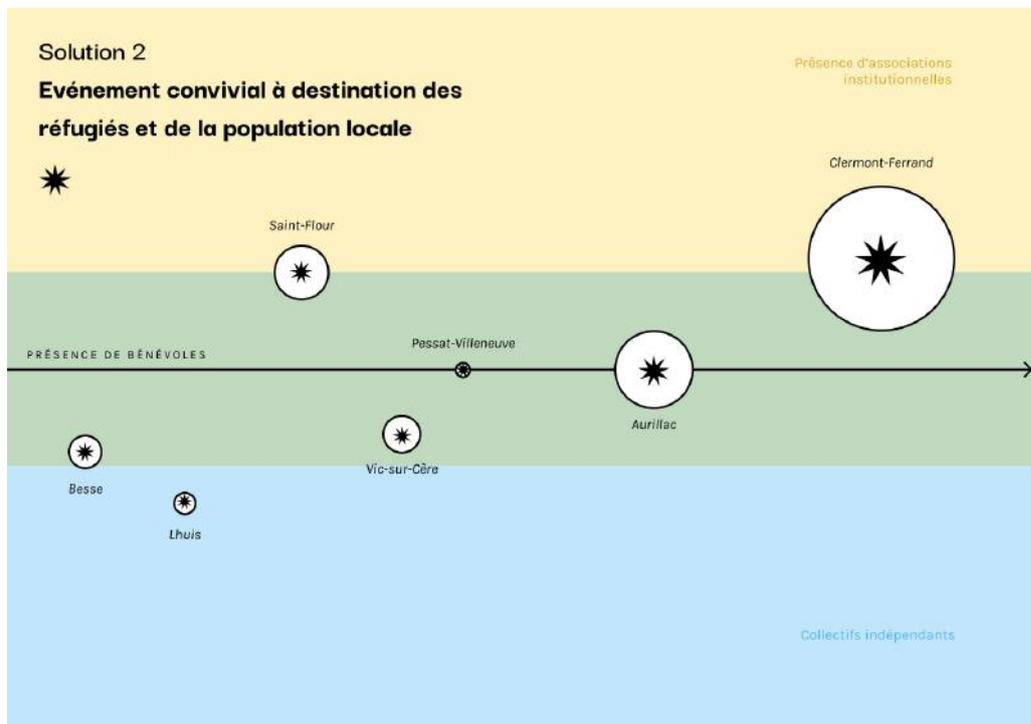
.....

3.6 Cartographies

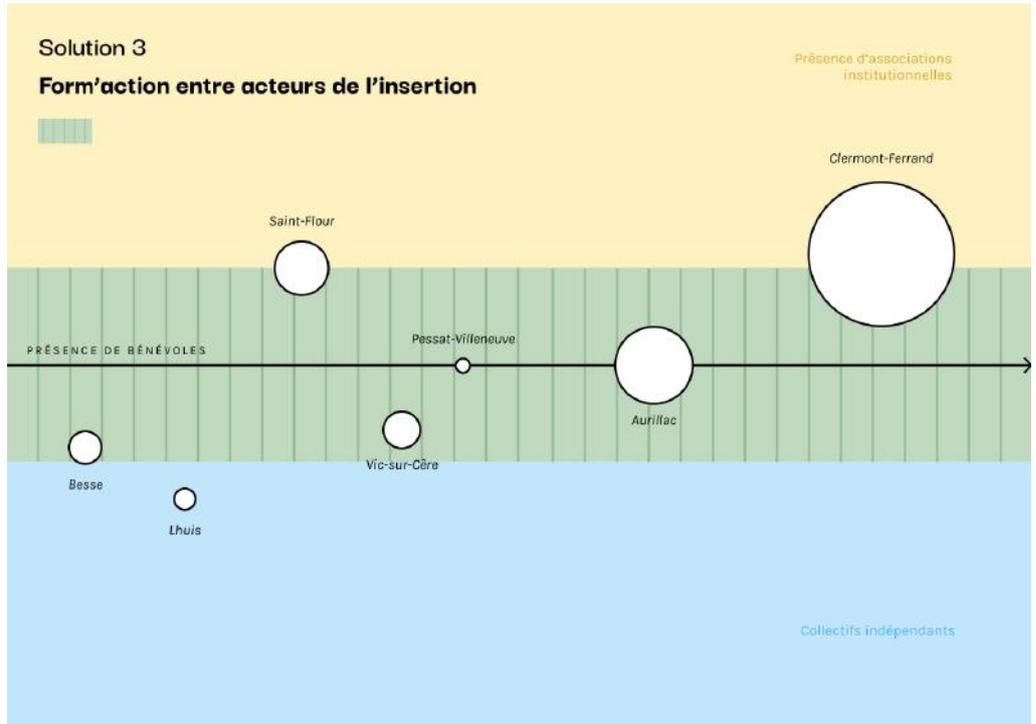
- Solution #1



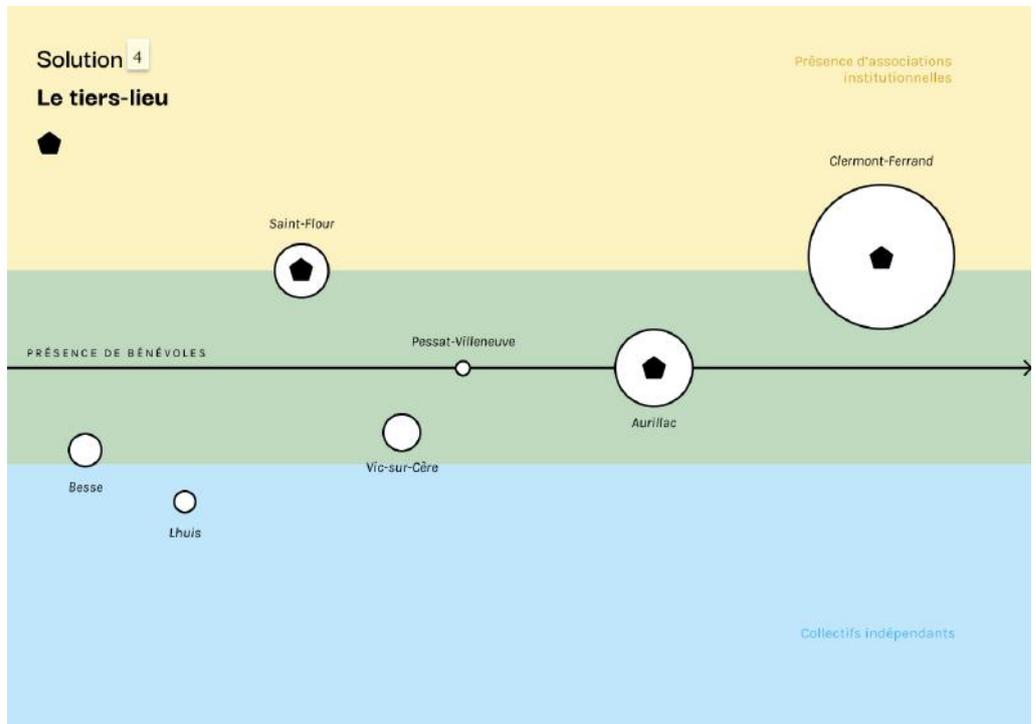
- Solution #2



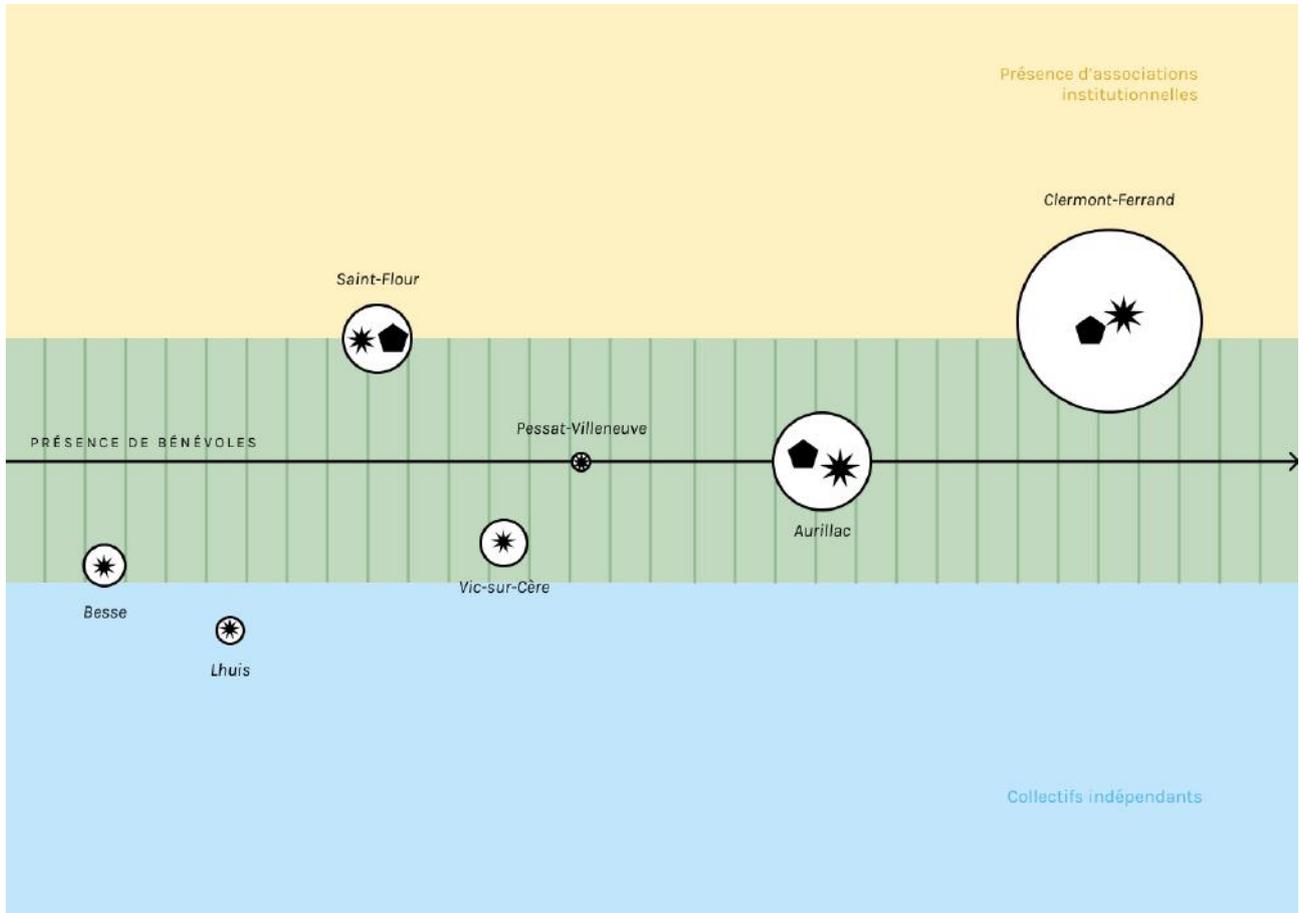
• Solution #3



• Solution #4



- Cartographie bilan



IV. ET DEMAIN ?

Le projet qui nous a été confié nous tient à toutes et tous énormément à coeur. C'est pour cela que souhaitons le voir perdurer et évoluer pour une « saison 3 ».

La Corrèze: des exemples inspirants et transposables

Partant du constat que les bénévoles intervenaient de manière diverse et variée, la DDCCS de Corrèze a mis en place deux outils qui ont retenu nos attentions :

1. Une **carte géographique web** répertoriant les services offerts par tous les acteurs participant à l'intégration des réfugiés / demandeurs d'asile dans la région de Corrèze. Ces acteurs sont publics comme privés. Leur présentation concentre les informations administratives (adresse, téléphone, jours d'ouverture etc.) ainsi qu'un résumé de leurs missions.

Lien: http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-des-ateliers-sociolinguistiques-en-correze_223293#10/45.5064/2.3186

2. Une **plateforme internet** composée de "blocs pédagogiques" qui offrent aux bénévoles un outillage sur leur mode d'intervention dans une volonté d'éclairer plutôt que d'uniformiser. Ces blocs peuvent par exemple renseigner sur ce qu'est un réfugié, l'asile, les accords Dublin ou bien proposer des instruments d'aide à l'apprentissage du français. Il est à noter que cette plateforme a été pensée en collaboration avec CASNAV, le FLE et le réseau CANOPE puisque la DDCCS a accentué ses missions dans les ateliers sociolinguistiques. Certains blocs sont ainsi transposables à d'autres départements tels que le Puy-de-Dôme ou le Cantal lorsqu'ils sont pertinents à l'échelle d'une autre région - notamment concernant les blocs de thématiques nationales.

Lien: https://atelier-canope-19.canoprof.fr/eleve/accompagnement_migrants_benevole/

Ainsi, il serait pertinent que la DDCCS Auvergne-Rhône-Alpes envisage des instruments similaires au regard des nombreux retours des acteurs entretenus affirmant manquer d'informations élémentaires tant sur les réfugiés que sur les actions à l'échelle du département.

Nos mots envers l'équipe de la Public Factory de 2020 - 2021

Nos propositions d'outils ne sont qu'indicatives. Elles se basent sur une étude menée au cours de seulement huit mois, ce qui ne saurait remplacer l'expertise et le vécu des acteurs du terrain. En ce sens, ces outils, s'ils constituent des grandes lignes directrices, doivent être modulables par les acteurs pour répondre au mieux aux contraintes réelles. Chaque territoire ayant ses spécificités, et n'ayant pu rencontrer la totalité des acteurs de la région, ces outils doivent aussi être adaptés à chaque expérience locale et ne peuvent être appliqués uniformément dans tous les territoires.

De nombreuses pistes restent encore inexplorées, notamment sur les questions de mobilité, de langue, de relations interpersonnelles et informelles ... Voici donc quelques conseils. Un des aspects les plus difficiles à intégrer concerne la participation des premiers concernés : les réfugiés eux-mêmes. En effet, il convient de rappeler que cette recherche a été initiée par le SGAR et que nous travaillions dans le cadre de la Public Factory de Sciences Po Lyon. Cette forme et ce cadre nous ont incités à nous tourner "naturellement" vers les acteurs reconnus comme étant ceux qui produisent l'action publique et les acteurs les plus institutionnalisés. Or, tout l'intérêt d'un travail étudiant et situé hors des cadres administratifs traditionnels est de pouvoir – contrairement à la plupart des salariés de la fonction publique – contourner certaines failles liées au fonctionnement de la bureaucratie (distance vis-à-vis de l'utilisateur, délais, ampleur de l'action publique à mener) pour aller à la rencontre directe des usagers et se rapprocher de leur réalité. Ainsi, il serait tout à fait normal que la partie logistique du travail permette une plus grande autonomie en termes de transports lors des immersions. Par exemple, la possibilité de se déplacer en voiture pour aller à la rencontre des différents acteurs et notamment des usagers, pour qui la mobilité reste difficile d'accès.

En outre, il nous paraît central d'axer sur la transparence dans la communication avec les acteurs qui commandent le travail. Il est primordial que vous puissiez saisir dès le départ les demandes formulées par vos interlocuteurs et poser des questions claires. Il nous semble aussi important que l'interlocuteur – ici le SGAR – soit en mesure d'autoriser les membres du projet à questionner leur problématique, afin que nous puissions avancer conjointement vers une solution optimale. C'est ce que nous avons fait en discutant la notion de parrainage individuel qui nous semblait inadéquat, pour proposer une alternative pour les usagers et les pouvoirs publics.

Enfin, le travail mené se heurte inévitablement à des logiques qui dépassent votre capacité d'action, notamment sur le plan financier. Les moyens demeurent la pièce maîtresse de l'action publique et ce dans tous les domaines. Aussi, de nombreuses problématiques seraient rapidement résolues au seul moyen de nouveaux crédits débloqués. L'action des bénévoles, bien que pertinente à bien des égards pour favoriser l'intégration des réfugiés, ne saurait à elle seule palier les lacunes de l'action publique dans ce domaine. Notre travail consiste donc à mentionner ces manques lorsque nous pensons que la mise en œuvre de certains projets ne peut avoir lieu sans. Toutefois, c'est aux pouvoirs publics de prendre les décisions finales à cet égard.